

CAHIER B L'ACTUALITÉ LOCALE



Plan directeur d'aménagement et de développement de Québec Le RP propose d'élargir la zone du centre-ville

♦ Les trois zones prioritaires proposées par la ville de Québec

textes de Marcel COLLARD

dans le plan directeur d'aménagement et de développement, soit le centre-ville, la mise en valeur des terrains dans le secteur Lebourgneuf et l'aménagement d'un parc

linéaire à vocation régionale le long de la rivière Saint-Charles ont semblé obtenir l'assentiment populaire, lors de l'assemblée de consultation tenue hier soir.

Les auteurs de trois mémoires présentés au nom du Rassemblement populaire de Québec, du Groupe de ressources techniques en aménagement du Québec et le Co-

mité de sauvegarde de la côte d'Abraham trouvent cependant trop restreint le périmètre du centre-ville.

Dans les documents soumis à la consultation, la ville de Québec limite le centre aux quartiers Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch, à la colline parlementaire et au Vieux-Québec.

Le RP soutient qu'il est «inconcevable et contradictoire de vouloir concentrer les emplois dans un milieu résidentiel déjà saturé par l'envahissement économique», dans un territoire d'une superficie de seulement 4,5 km carrés. Le parti d'opposition à l'hôtel de ville recommande d'élargir les dimensions du centre-ville dans le périmètre délimité en-

tre la 18e Rue, le boulevard Henri-Bourassa, la rue Marie-de-l'Incarnation et la rue Holland.

Par ailleurs, le RP affirme qu'en raison des problèmes de circulation et du facteur de la spéculation, le projet de la «Grande place» doit être autre chose qu'un gros centre d'achats surmonté de condos luxueux et flanqué d'un hôtel. Le centre-ville n'a pas besoin de cela pour exister. Il a bien davantage besoin de jeunes ménages qui viennent y habiter et des commerces de services répondant à la population résidente.

De son côté, le Comité de sauvegarde de la côte d'Abraham souhaite que le projet de la «Grande place» soit orienté vers un développement urbain et axé sur des logements. Il

recommande de faire appel à l'imagination des architectes.

Lebourgneuf

Quatre futurs détenteurs d'une maîtrise en aménagement et en développement régional ont soumis un rapport assez technique pour démontrer que la mise en valeur du secteur Lebourgneuf doit se faire «par et pour les zones résidentielles» contrairement à la proposition mise de l'avant par la ville.

Le RP endosse l'idée de la ville d'aménager Lebourgneuf selon un concept de pôle secondaire. Cependant, il est d'avis qu'il faudra plus que les mesures incitatives actuelles pour mousser la construction et qu'il faudra «singulariser Lebourgneuf en lui donnant la qualité de vie comme marque de commerce».

Un parc régional le long de la Saint-Charles devrait être confié à un comité paramunicipal

♦ La mise en valeur d'un parc linéaire régional le long de la rivière Saint-Charles devrait être confiée à un comité paramunicipal pour faire appel à la participation des municipalités concernées, de citoyens, du monde scolaire, de divers groupes et du gouvernement.

La proposition est contenue dans un mémoire soumis, hier soir, par deux résidents de Québec, MM. Denis Paradis, géographe, et Denis Gauvin, biologiste, à l'emploi du mi-

nistère de l'Environnement, qui veulent ainsi permettre une gestion efficace, plus économique et un aménagement plus cohérent de la rivière et de ses abords.

La corporation à but non lucratif, composée d'une vingtaine de personnes-ressources bénévoles provenant du milieu, aurait pour tâches de préparer des plans, d'assurer la gestion des travaux de nettoyage des berges, de réaliser des études sur la qualité de l'eau et l'é-

rosion des berges, l'élaboration des plans d'éducation et de structures de financement, ainsi que de regrouper toutes les personnes intéressées à l'utilisation et à la protection de la rivière et de ses affluents.

Le Rassemblement populaire écrit qu'il «verrait d'un très bon œil que le parc soit sous la respon-

sabilité de la Communauté urbaine de Québec et qu'il soit subventionné par le gouvernement du Québec à titre de contribution aux dépenses de Québec, comme capitale. Ce serait pour le gouvernement du Québec une façon de doter sa capitale d'une «ceinture verte» comme le gouvernement fédéral a fait pour sa propre capitale», ajoute le RP.

L'assemblage du Pélican commence

♦ Pour la première fois, hier matin, les habitants de la région de La Malbaie ont eu un bref aperçu des dimensions de la réplique exacte du bateau de D'Iberville, le Pélican. On a assemblé le tableau arrière à la quille en début de matinée, ce qui a impressionné les passants près du chantier.

par Denis GAUTHIER (collaboration spéciale)

«Ça permet de voir que le bateau sera imposant mais ce n'est qu'une pièce qui fait la moitié de la hauteur qu'il aura», raconte l'architecte du projet, M. François Cordeau, en avouant que cet assemblage représente le premier coup d'éclat de ce spectacle unique au monde qui devrait s'échelonner jusqu'à l'automne de 1991.

Le tableau arrière a 24 pieds de hauteur. La pièce de plus de 4 tonnes qu'il a fallu élever avec une grue est attachée à la quille par un talon de bois. Le tableau arrière sera surmonté de trois ponts qui ajouteront 21 pieds de hauteur à la structure.

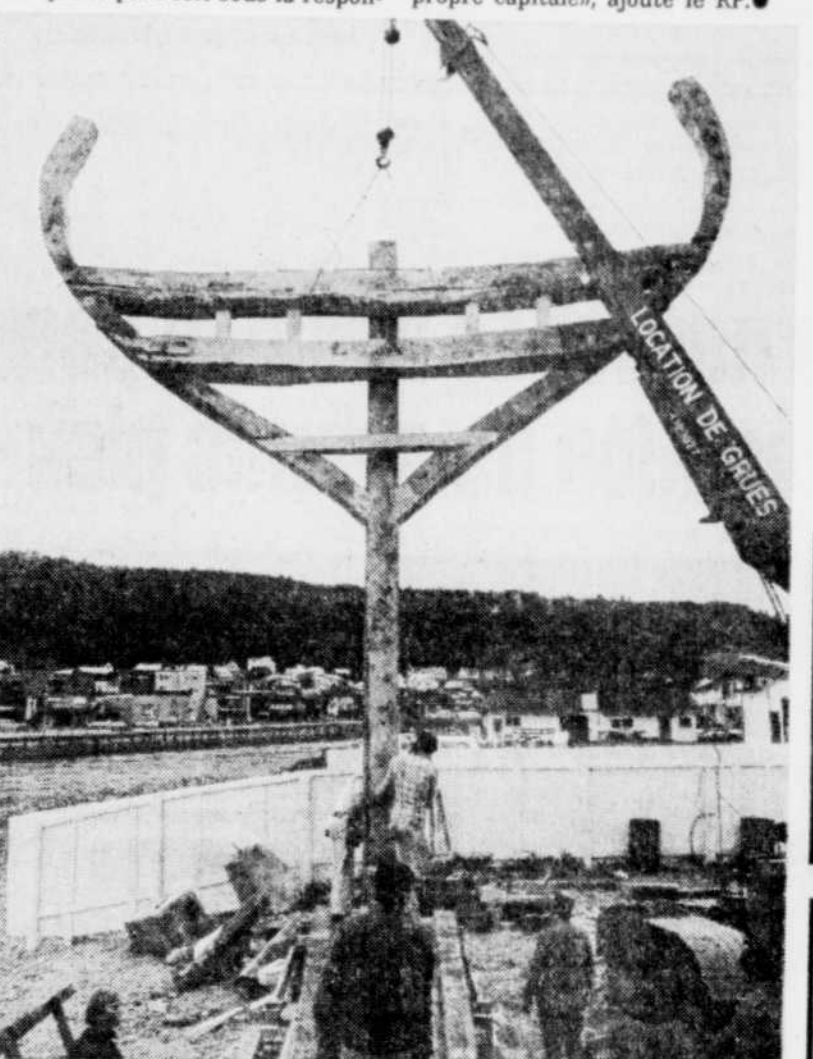
Il y a environ deux ans que les

médias de la région décrivent ce que sera le Pélican, un bateau du 17e siècle faisant 150 pieds de hauteur sur 35 de largeur et 45 de hauteur. Malgré toute la publicité qui a entouré le projet personne n'arrivait à se faire une image mentale de ce à quoi ça pouvait correspondre.

Hier matin, à La Malbaie, ce fut la révélation. «Je ne pensais que c'était si gros ça, c'est impressionnant», entendait-on régulièrement. Soudainement, on venait de prendre conscience que le Pélican ce sera gros...immense.

Au cours des prochains jours, on devrait assembler quelques membrures à la quille. Ce travail sera effectué en attendant que l'on ait complété l'étrave (la partie avant). Elle devrait être assemblée à la quille aux alentours du 14 juin. On pourra alors avoir une bonne idée de non seulement la hauteur mais de la longueur du bateau.

Le lieu de construction du Pélican est situé sur la rive gauche de l'embouchure de la rivière Malbaie presque en plein cœur de la ville de La Malbaie. Il en coûte \$2 par adulte et \$1 par enfant pour effectuer une visite guidée des lieux.



Le tableau arrière qui a 24 pieds de hauteur a été réuni à la quille, hier matin. La pièce de plus de 4 tonnes qu'il a fallu élever avec une grue y est attachée par un talon de bois.

Chef Sainte-Marie: ambiguïté dissipée

♦ Pour dissiper une ambiguïté qui s'est glissée, hier, dans une nouvelle publiée dans la page B-1, relativement au chef de police de Sainte-Foy, M. André Sainte-Marie, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes.

Pour dénouer l'impasse, Me Benoit Mailloux a déclaré qu'il était prêt à discuter d'un arrangement relativement au départ volontaire de son client, M. Sainte-Marie, du

poste de directeur du service de police.

Selon le procureur, un règlement pourrait être négocié sans que le versement d'une indemnité de départ pour rompre le lien d'emploi, qu'une prestation de préretraite ou toute autre compensation pouvant faire l'objet d'une entente, ne comportent une quelconque forme d'admission de responsabilité de la part de la mairesse, Mme Andrée Boucher, ou de la ville de Sainte-Foy.

CHALET À VENDRE

LAC AYLMEY. 4 saisons. Très bonne pêche. Meublé. 3 chambres. Frigo, congélateur. Très propre. Grand terrain. Bord du lac. Foyer extérieur, terrasses, garage, cabanons. 667-5252 ou 1-449-4185. 35 000\$ discutable.

Clôture

- En bois traité.
- Durée 25 ans.
- Installées par des pros.

rléans
849-7158

JAMBON	JAMBON
COTTAGE FUMÉ	COTTAGE CUIT
3.07\$/lb	3.30\$/lb
PORC HACHÉ	LARD SALÉ
FRAIS	ENTRELARDÉ
2.89\$/lb	2.66\$/lb
STEAK DE RONDE	ROSBIF FRANÇAIS
TRANCHE DU CENTRE	SANS OS
4.49\$/lb	8.80\$/lb
POULET	POITRINE
BARBECUE CHAUD	DINDON FRAIS
3.58\$/lb	4.94\$/lb
LA BOUCHERIE	
W.E. BÉGIN INC.	
500, ST-JEAN — 524-5271	
520, DE LA SALLE ET 535, DE LA REINE	
AVEC PARKING — 529-1331	

Solde d'été annuel

20 à 50%

de réduction sur nos vêtements d'été spécialement identifiés en magasin

CORNEMUSE

PLACE BELLE COUR

Confort d'allure mode
COMPLET
tout coton décontracté
SUPER-PRIX à partir de
89⁹⁵\$

TISSU: 100% coton, entretien facile

MODÈLE:
Simple boutonage
Poches appliquées
Coupe ample
Pantalon avec plis avant

COULEURS:
Assorties

GRANDEURS: 36 à 44

Là où on vous en offre toujours plus!

ECHÈNE & FILS INC.

- 4080, BOUL. SAINT-ANNE MONTMORENCY, PRÈS DES CHUTES
- GALERIES DE LA CAPITALE (PRÈS DE LA BAIE, 2e ÉTAGE)
- PLACE DES 4-BOURGEOIS ANGLE DUPLESSIS & QUATRE-BOURGEOIS, ST-FOY
- CENTRE D'ACHATS CANADIÈRE QUÉBEC
- PLACE LAURIER MAIL, SUD-OUEST, 2e NIVEAU, PRÈS DE LA BAIE
- PLACE FLEUR DE L'YS PRÈS DE LAURIE SECORD

Étude sur le déperissement des érables

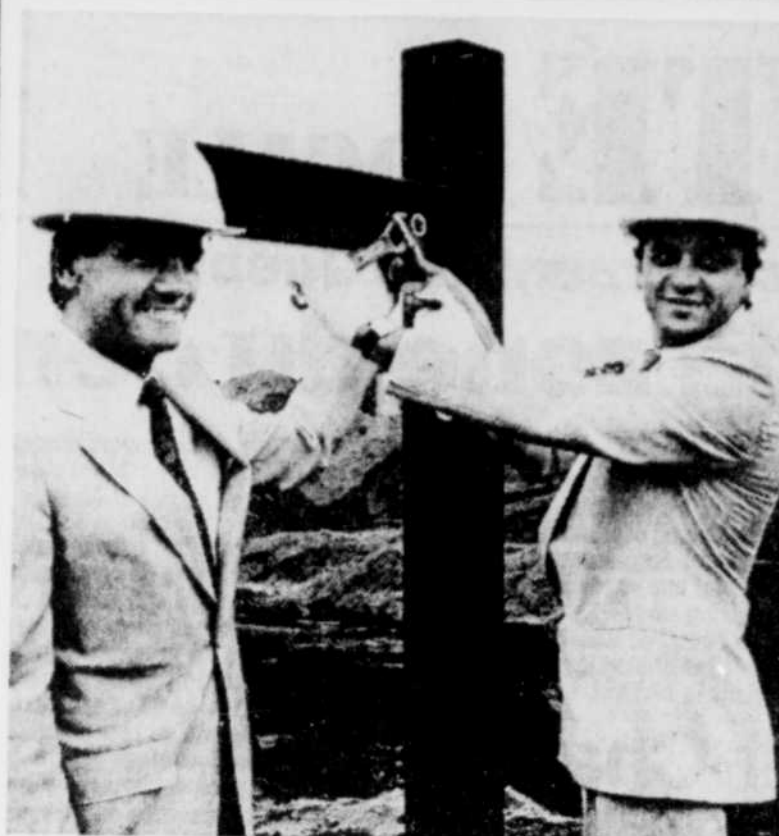
♦ **THETFORD-MINES** - Deux études géoscientifiques, l'une consistant en un levé géochimique des minéraux lourds, et l'autre portant sur le phénomène du déperissement des érables, seront réalisées au coût de \$115,000 dans les Cantons de l'Est, au cours des prochains mois, par le ministère canadien de l'Énergie, des Mines, et des Ressources.

par Fortunat MARCOUX

Ces travaux de recherches ont été annoncés, hier, par le ministre et député de Frontenac, M. Marcel Masse.

Le secteur où le levé géochimique sera effectué, viendra agrandir la superficie du secteur où des travaux semblables ont été réalisés en 1984 et en 1985. Ces analyses de concentrés de minéraux lourds sont susceptibles de favoriser l'exploration minière.

Concernant le déperissement des érables, l'étude visera à comparer la géochimie des sols des régions touchées par le dessèchement des rameaux des érables à sucre à celle des régions où le dessèchement est moins marqué. Il n'est pas impossible que l'effet des pluies acides, conjugué à la présence de fortes concentrations de métaux dans les sols, provoque un stress supplémentaire sur la végétation et entraîne un déperissement accéléré de plusieurs essences d'arbres. ●



Un premier boulon

Le maire de Saint-Augustin, M. Denis Côté, à droite, en compagnie du député de La Peltre, M. Lawrence Cannon, a procédé à la pose du premier boulon du complexe résidentiel pour les gens du troisième âge, Les jardins du Haut Saint-Laurent. Le projet évalué à \$10 millions sera situé près du campus du séminaire Saint-Augustin et du club de golf de Cap-Rouge, sur le côté nord de la rue Saint-Félix. Son ouverture est prévue pour le 1er mai 1988. Le complexe se divise en deux phases qui sont construites simultanément : un centre d'accueil et une résidence où les appartements sont conçus en fonction des besoins des personnes âgées ou handicapées.

Le Soleil, Clément Thibault

Saint-David, Lévis et Lauzon

Le sondage fait naître un comité Pro-Fusion

♦ **LÉVIS** - Il aura fallu moins de 24 heures, après la publication des résultats d'un sondage d'opinion sur la fusion de municipalités sur la Rive-Sud pour qu'un comité naisse et prenne le bâton du pèlerin afin de mousser le regroupement des villes de Saint-David, Lévis et Lauzon.

par Gilbert LEDUC

Le comité Pro-Fusion dévoilera, ce soir, en conférence de presse, sa stratégie en vue de promouvoir la réalisation de cette fusion. L'un des moyens envisagés consisterait à faire circuler une pétition sur le territoire des trois villes, qui serait par la suite remise aux autorités municipales concernées.

À première vue, il semble que Pro-Fusion n'éprouvera pas trop d'embûches à convaincre les élus de Lauzon et de Lévis de la nécessité d'unir les forces régionales pour engendrer une «nouvelle ville», qui comptera sur une population de plus de 40,000 âmes. Cependant, le groupe de pression devra retraverser ses manches pour persuader le maire de Saint-David, M. André Carrier.

Joint à son bureau, hier, M. Car-

rier avoue sa crainte devant la création d'une «nouvelle ville». «Bien sûr, la nouvelle municipalité offrira plus de services à ses citoyens, mais à quel coût?» pose le maire de Saint-David. «Qu'advient-il du personnel administratif actuellement en poste dans chacune des municipalités?» questionne-t-il.

Par ailleurs, il n'est pas surpris des résultats du sondage du Centre humaniste Alpha, qui révèlent que la moitié des répondants des trois municipalités approuvent l'idée de fusion.

Le maire Carrier soulève toutefois des contradictions dans l'enquête. «Les répondants se disent favorables à la fusion mais ils veulent quand même être consultés par référendum. S'ils sont d'accord avec la fusion, alors pourquoi veulent-ils un référendum», constate M. Carrier.

«De plus, le sondage rapporte que 50 pour 100 des personnes questionnées s'intéressent peu à la politique municipale, mais ils se prononcent tout de même catégoriquement sur la question d'une éventuelle fusion».

Le conseil de Saint-David a mandaté une firme d'urbanisme

pour scruter le pour et le contre d'un regroupement avec Lévis. Selon le calendrier préliminaire, les résultats de l'étude devraient être connus à l'automne. À la lumière de cette étude, le maire et les conseillers de Saint-David annonceront leurs couleurs.

Les «pro-fusionnistes»

Un son de cloche différent résonne du côté de Lévis et de Lauzon. Les résultats du sondage d'opinion renflouent l'argumentation des partisans du regroupement.

Se qualifiant, bien modestement, de maire «fusionniste», Vincent Chagnon se gargarise des conclusions de l'enquête. «Dès mon arrivée à la mairie de Lévis, en 1966, je préconisais la fusion des trois villes voisines», rappelle M. Chagnon. Pour lui, le regroupement de Saint-David, Lévis et Lauzon est une «nécessité absolue». «Ce n'est pas avec nos petites villes que nous allons créer une force de pression efficace sur la Rive-Sud», insiste le maire de Lévis. «Les avocats s'associent. Les notaires s'associent. Pourquoi pas les villes?», conclut M. Chagnon, en ajoutant qu'il est impératif pour tous de faire passer l'intérêt régional avant l'intérêt personnel.

Pôle régional majeur

Deux conseillers de Lauzon, MM. Gilles Lehoullier et Jean-Claude Bouchard, jubilent devant les conclusions du sondage.

«De la fusion naîtra une ville forte et diversifiée, un pôle majeur sur la Rive-Sud», affirme Gilles Lehoullier.

Selon les deux conseillers, la «nouvelle ville» regroupera en une seule entité les vocations distinctes confiées à chacune des municipalités par le schéma d'aménagement de la MRC Desjardins, soit la vocation commerciale de Lévis, la vocation industrielle de Lauzon et la vocation industrielle spécialisée (consacrée à la gestion et à la récupération des déchets) de Saint-David.

«La première inquiétude qui vient à l'esprit des contribuables quand on parle de fusion réside inévitablement au compte de taxes», mentionne M. Lehoullier. «Dans le cas présent, il faut aller au-delà de cette préoccupation, car en matière de partage des taxes, il y a toujours moyen de s'entendre», ajoute-t-il.

Pour le moment, la proposition sur la table ne touche que Lévis et Saint-David. Lauzon applique donc la politique du «wait and see».

«On laisse Saint-David et Lévis s'entendre et on verra par la suite», exprime Jean-Claude Bouchard. «Si c'est la volonté des gens de Lauzon de se regrouper, nous y verrons», conclut-il. ●

Couvent de Montmagny: Lise Bacon demande réparation à la SHQ

♦ **(PC)** - Le ministère des Affaires culturelles est présentement en négociations avec le ministère des Affaires municipales pour obtenir réparation auprès de la Société d'habitation du Québec dans le dossier de la démolition du vieux couvent de Montmagny.

La ministre des Affaires culturelles Lise Bacon n'écartera pas non plus l'idée d'amender la loi de façon à permettre que des sanctions soient émises contre les responsables de la démolition d'immeubles classés comme biens culturels.

C'est ce qu'on a pu apprendre, hier, en commission parlementaire lors de l'étude des crédits du MAC.

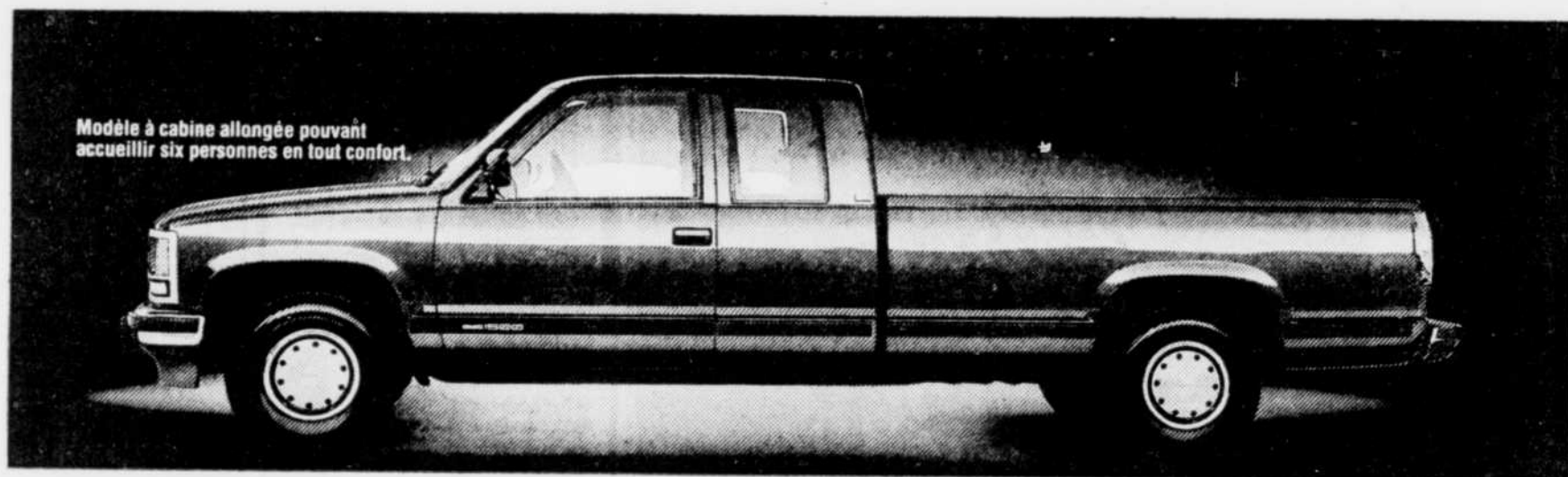
Le vieux couvent de Montmagny, reconnu d'intérêt historique, a été détruit, le 4 octobre 1986, par la municipalité de Montmagny, qui venait de l'acheter pour la somme nominale de \$1 à la Société d'habitation du Québec.

Le maire de Montmagny avait indiqué à l'époque que sa municipalité s'était conformée à la loi sur la protection des biens culturels en informant le MAC 60 jours à l'avance qu'il procéderait à la destruction du couvent. Mais au ministère, on prétendait n'avoir jamais été informé de ce geste.

Hier, la critique de l'Opposition en matière de culture, André Bouchard, a demandé à la ministre si elle entendait demander réparation et l'a exhorté à modifier la loi de sorte que de tels gestes ne se reproduisent plus.

La ministre n'a pas mentionné la somme qui pourrait être exigée à la SHQ mais a indiqué que les fonds pourraient servir à la mise en valeur du patrimoine à Montmagny. ●

GM établit des nouvelles normes pour une nouvelle génération de grands pick-up.



Modèle à cabine allongée pouvant accueillir six personnes en tout confort.

GMC en offre beaucoup plus avec ses nouveaux grands pick-up Sierra. Le Sierra est doté de la technologie la plus récente utilisée en fonction de la réalité.

Ces nouveaux camions sont très beaux, bien sûr, mais ils offrent aussi de nouveaux moteurs, une meilleure consommation de carburant et un plus grand confort dans un nouvel ensemble ultra-robuste.

Voyez ces caractéristiques:

Système de freinage électronique antiblocage aux roues arrière, standard, conçu pour prévenir le blocage des roues arrière même lors des freinages brusques lorsque le véhicule est en 2 roues motrices. Freins se réglant automatiquement en fonction de la charge.

Vaste choix de moteurs livrables, y compris le V6 le plus puissant de toute l'industrie, des moteurs V8 et un V8 diesel. Injection monopoint. Grand choix de boîtes de vitesses, dont les nouvelles boîtes manuelles à 4 et à 5 vitesses.

73 % de la tôle est en acier galvanisé des deux côtés pour une meilleure protection contre la corrosion. Assemblage et soudage de grande précision effectués par robotique.

Qualités routières et tenue de route supérieures grâce aux suspensions avant à roues indépendantes ultramodernes pour les modèles à 2 et à 4 roues motrices et au tout nouveau cadre entièrement soudé.

Surface vitrée plus grande de 33 % pour une meilleure visibilité; glaces à montage affleurant, aux lignes plus aérodynamiques, diminuant les bruits dans la cabine.

Peu importe ce qu'on peut dire, aucun mot ne saura vraiment vous convaincre. Il vous faut aller examiner notre nouveau Sierra de plus près et en faire l'essai sur route dès que possible.

Rendez visite sans tarder à un concessionnaire GMC.



Les camions... c'est notre affaire.

GMC 1988 Sierra



LA GARANTIE GM DE 5/100000 KM

Pendant que Relais Nordik «congédie» à Rimouski Le Nordik-Express s'apprête à desservir la Basse-Côte-Nord

♦ RIMOUSKI - Après avoir subi des aménagements et des transformations au coût de \$2.4 millions, le traversier Nordik-Express devrait pouvoir rallier son port d'attache de Rimouski-Est dès samedi soir. Et entreprendre ensuite la desserte maritime de la Basse-Côte-Nord.

par Jean Didier FESSOU

En effet, les travaux que subissaient le Nordik-Express sous la maîtrise d'œuvre de la firme néo-écossaise Secunda Marine sont maintenant terminés. Toutefois, avant de pouvoir quitter Halifax, le nouveau traversier de la Basse-Côte-Nord devait obligatoirement passer les tests de navigabilité de la Garde côtière. Ces tests et ces vérifications ont eu lieu ces jours derniers. Les plus importants d'entre eux, notamment les tests de stabilité, ont pris fin, mardi.

C'est pourquoi, affirme le propriétaire de Relais Nordik, M. Marcel Lacaille, le traversier devrait être en mesure de quitter Halifax et rallier son port d'attache de Rimouski-Est dès samedi soir.

Départs

Ces informations ont été confir-

mées en marge d'une autre affaire qui concerne, elle, les relations de travail au sein de la nouvelle entreprise.

Ainsi trois «piliers» rimouskois à l'emploi de la desserte maritime de la Basse-Côte-Nord viennent de perdre leur travail. Il s'agit de M. Guy Dionne (55 ans et 36 ans de service), M. Martin Loiseleur (52 ans et 30 ans de service) et M. Richard Durette (38 ans et 16 ans de service). À l'emploi de Relais Nordik depuis une dizaine de semaines, ils auraient perdu leur emploi parce que leur poste aurait été purement et simplement aboli.

C'est ce que rapporte M. Guy Dionne. Ancien chef d'escadre de Logistec Navigation à Rimouski, il occupait une position semblable pour Relais Nordik. Voilà 36 ans qu'il travaillait pour le compte de la desserte maritime : d'abord pour la compagnie Clarke, ensuite pour les Agences Maritimes (devenues Logistec Navigation par la suite) et, depuis peu, pour Relais Nordik.

Il prétend que son nouvel employeur a voulu le rétrograder et couper son salaire d'un bon tiers. Il dit ne pas avoir accepté cette situation et avoir été congédié. Il précise : «Marcel Lacaille m'a dit que je

n'étais pas apte et que je ne voulais pas m'adapter au nouveau système des conteneurs».

Autre version

La version de la partie patronale est différente. M. Marcel Lacaille dit que toute cette affaire est privée et n'a pas à être étalée sur la place publique.

Toutefois, de ces explications, il semble que M. Martin Loiseleur aurait perdu son emploi de surintendant parce que le poste a été aboli. Quant à M. Richard Durette, vérificateur, il aurait été congédié parce qu'il sacrifierait au travail et que plusieurs clients s'en étaient plaints.

Concernant le cas de M. Guy Dionne, le chef d'entreprise prétend : «Il a démissionné parce qu'il n'a pas accepté d'avoir à travailler sous la direction d'un nouveau supérieur, M. Mario Rivest, qu'il avait lui-même formé chez Logistec Navigation. J'ai insisté pour qu'il reste à notre service mais il a préféré démissionner. J'en suis très peiné et je perds un excellent bonhomme».

M. Marcel Lacaille concède aussi que la technique des conteneurs et l'introduction de l'informatique a sans doute bouleversé profondément les habitudes de travail de plusieurs vieux employés.

Situation illégale

Profitant de la circonstance, M. Lacaille a tenu à apporter deux précisions : l'une sur «l'illégalité» des opérations à Port-Cartier, l'autre sur l'augmentation des tarifs du fret.

N'ayant pu encore s'entendre avec le Syndicat des métallos qui représente les débardeurs du port de Sept-Îles, Relais Nordik charge ses navires au quai de Cascades à Port-Cartier. Il y a seulement une brève escale à Sept-Îles pour embarquer les passagers.

M. Marcel Lacaille dit : «Les métallos veulent être dix, on n'en a besoin que de trois à cinq. Le problème, c'est qu'ils sont aussi en train de négocier une nouvelle convention avec le groupe Desgagné et ils ne veulent pas perdre la face».

Mais pourquoi la ville de Sept-Îles et la chambre de commerce clament-elles que les opérations à Port-Cartier sont illégales? M. Lacaille rétorque : «Ce sont elles qui prétendent ça. Mon contrat stipule que je dois desservir les ports de Rimouski et Sept-Îles et les ports intermédiaires. C'est quoi, Port-Cartier, sinon un port intermédiaire?»

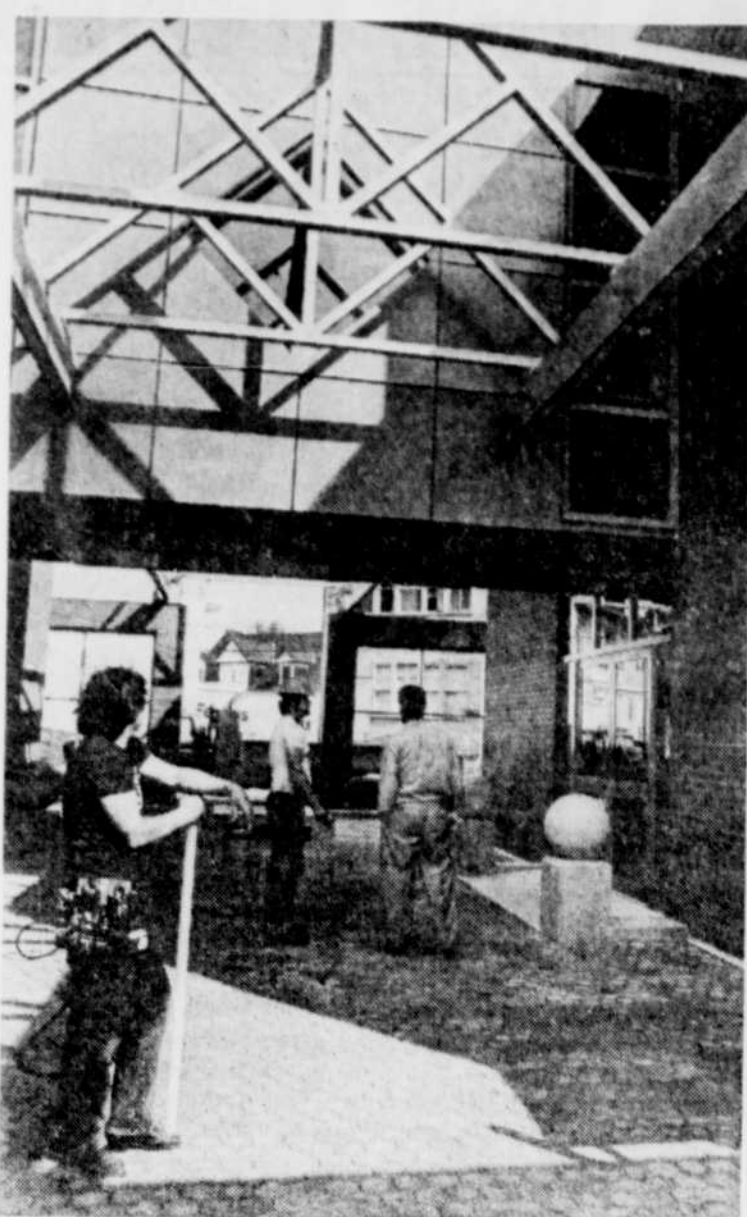
La taxe

Plusieurs usagers de la Basse-Côte-Nord prétendent que le coût de transport du fret a considérablement augmenté depuis que Relais Nordik a remplacé Logistec Navigation.

C'est vrai, admet M. Lacaille : «Le gouvernement fédéral nous imposait une taxe de \$15 par mouvement de conteneurs. C'était une situation unique à la Côte-Nord et nos prix étaient plus chers à cause de ça».

Mais, après négociations avec les pouvoirs publics, cette taxe va disparaître et le coût de transport du fret va baisser, soutient-il.

Concernant la «mauvaise qualité» du service en Basse-Côte-Nord, le propriétaire de Relais Nordik clame bien haut sa bonne foi : «C'est arrivé une fois! On a eu des problèmes avec un de nos conteneurs réfrigérants. Il a fallu que ça arrive à Natashquan et ça a fait une chicane épouvantable».



Le Soleil, Jacques Deschênes

Derniers préparatifs

Des employés terminent quelques petits travaux avant l'inauguration du nouveau centre administratif de Beauport, qui aura lieu, samedi après-midi. L'édifice a coûté \$2.5 millions et sera désigné sous le nom de centre Louis-Juchereau. La municipalité a voulu rappeler la mémoire de cet homme, né à Beauport en 1676 et reconnu comme l'un des grands bâtisseurs de la Louisiane.

Le marcheur cardiaque Jean Blais, sur la Rive-Sud, jusqu'au 22 juin

♦ LEVIS - Après avoir parcouru les régions de la Mauricie et de Portneuf, «La marche des malades cardiaques avec Jean Blais» vient de se transporter sur la rive sud de Québec, où elle sensibilisera la population jusqu'au 22 juin, après quoi M. Blais et son comité d'organisation se déplaceront à Montmagny et plus à l'Est.

par Gilles PÉPIN

Lundi soir, Jean Blais a fait sa petite marche quotidienne à Saint-Nicolas. Mardi soir, il était à Bernières, reçu encore par l'autorité municipale. Hier soir, on l'a vu à

Saint-Étienne; aujourd'hui, il sera à Saint-Rédempteur puis, demain, à Charny. Par la suite, il ira à Saint-Jean Chrysostome, le 8, à Saint-Romuald, les 9 et 10 juin, puis à Saint-Henri, le 11, à Saint-David, le 12, à Lauzon, les 15 et 16, et enfin à Lévis, jusqu'au 22 juin.

Âgé de 48 ans et invalide depuis 1979, Jean Blais a en effet entrepris une action d'envergure provinciale, visant surtout une sensibilisation aux conditions de vie des malades cardiaques et une accumulation de dons pour aider la recherche sur l'artério-cardio-vasculaire.

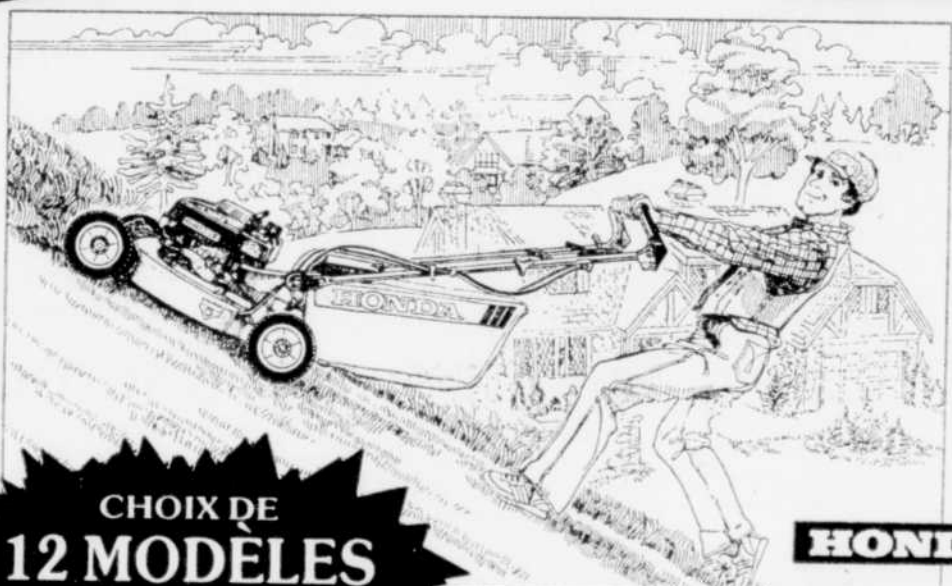
La marche de Jean Blais doit aussi réunir dans une association

les malades cardiaques qui, comme lui, ne peuvent bénéficier de transplantation en raison d'un système circulatoire trop endommagé. Profondément humaniste, Blais véhicule un message d'espoir à l'intention des malades cardiaques qu'il renseigne sur les services à leur disposition ainsi que sur les possibilités de réadaptation sociale et la pertinence du conditionnement physique.

Blais dose adéquatement ses efforts physiques; il limite à une heure la durée de sa marche quotidienne, partant le plus souvent d'un hôtel de ville.

**ELLE EST IDÉALE
POUR LA COUPE
A FLANC DE COLLINE.**

HONDA
Produits
Mécaniques

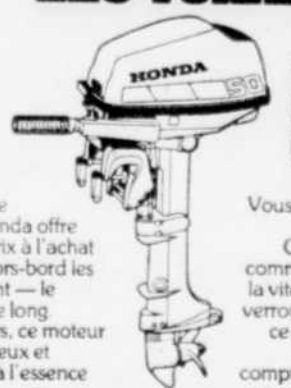


**CHOIX DE
12 MODELES
DISPONIBLES**

HONDA

MOTEURS HORS-BORD HONDA

**SOLDE DE HORS-BORD
"LE VENT DANS
LES VOILES"**



HONDA
Produits
Mécaniques

En ce moment, votre concessionnaire Honda offre des réductions de prix à l'achat d'un des moteurs hors-bord les plus fiables qui soient — le Honda BF50 à arbre long. Idéal pour les voiliers, ce moteur quatre temps silencieux et durable fonctionne à l'essence ordinaire.

Vous n'avez donc pas besoin de mélanger huile et essence. Grâce à des caractéristiques comme l'allumage électronique, la vitesse de marche arrière et le verrou de la commande des gaz, ce moteur hors-bord sait bien naviguer sans vous compter en banque. Le BF50. En solde dès aujourd'hui.

Prix de détail
suggéré 1089\$
SPÉCIAL

849\$

Pour arbre long
50\$ de plus
jusqu'à épuisement des stocks

Depuis le lancement de la tondeuse à gazon HRA214SXC de Honda l'an dernier, la coupe à flanc de colline est moins éreintante.

Les roues arrière renforcées à autopropulsion de la HRA214XC aident la tondeuse à grimper les collines.

Sa puissance provient d'un moteur quatre temps 4 CV à soupape en tête de la série GX de Honda. Nos moteurs de la série GX sont reconnus pour leur puissance fiable, leur économie accrue de carburant et leur consommation réduite d'huile.

Pour plus de sécurité, notre HRA214SXC est équipée du fameux système d'embrayage Roto-Stop de Honda qui interrompt le mouvement de la lame dans les trois secondes suivant le relâchement de la commande par l'utilisateur et, ce, sans couper le contact.

Le sac arrière de grande capacité est de pose et de démontage faciles. Un allumage électronique d'entretien minimal est gage de mises en marche promptes et fiables.

Venez voir la tondeuse à gazon HRA214SXC de Honda.

* HR173PDC en spécial

Cette tondeuse avec boîtier en polymère à l'épreuve de la corrosion et avec sac arrière facile à vider, poids léger.

* Modèle non illustré.

424\$



**CENTRE
LOCA-TOUT**

Location d'outils
CHARLESBOURG
4037, boul. du Jardin
623-3114

**Belle variété
de machines à écrire!**

15% DE RABAIS

CHEZ EATON!

Vous pourrez choisir parmi une vaste et intéressante sélection de machines à écrire électriques, électroniques et à impression thermique. Les fabricants sont parmi les plus connus tels que Canon, Smith-Corona et Brother. Vous aurez alors droit à **15% de rabais sur le prix étiqueté!** (Choix incomplet de modèles dans certains magasins).

Achats en personne seulement.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: JACQUES-G. FRANCOEUR
Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim: GILBERT ATHOT
Président et directeur général: PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information: GILBERT ATHOT
Vice-président et trésorier: CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition: JACQUES DUMAIS

Victoire pour le pays réel

♦ Tambours et trompettes ont pris l'habitude de résonner bien haut à Ottawa à tous les trente et quelques jours. Après le Lac Meech, c'est le bureau de travail du premier ministre Mulroney qui a accouché hier d'une nouvelle étape du rapatriement du Québec dans la constitution canadienne. Il revient maintenant aux 11 signataires du document officiel de poursuivre le combat.



par Raymond GIROUX

Car combat il y aura, malgré l'inégalité des forces en présence. Si certains Canadiens comme le député libéral Donald Johnston traitaient avec une touche de mépris l'exclusion du Québec comme d'une simple «curiosité» historique, d'autres tiennent fermement à corriger cette situation.

Le nouveau Canada correspond à la réalité des régions, il découle de la géographie, de l'économie et de l'histoire. Contrairement à la nation idyllique d'un Pierre Trudeau, coûteuse à construire, l'échafaudage nouveau s'accroche sur du solide.

Hormis quelques politiciens bien ancrés sur terre, l'élite anglo-canadienne avait sursauté à l'appel de Trudeau. Vu de l'université de Toronto, de Bay Street ou des studios de CBC, le Canada revu et corrigé de Brian Mulroney et de ses collègues allait devenir ingouvernable. Comme s'il faisait du sens auparavant.

Le processus démocratique a certes subi des anicroches depuis le 30 avril. Les Québécois ont dû débattre de la question en commission parlementaire avant d'avoir en mains un texte juridique. Étonnante, au départ, cette initiative de Robert Bourassa a finalement servi. Grâce à la pression engendrée au Québec, il a pu inscrire dans le texte final des garanties essentielles sur le pouvoir de dépenser et sur la notion de société distincte.

La nouvelle entente inscrite en toutes lettres que les pouvoirs de l'Assemblée nationale demeurent intacts pour tout ce qui touche la protection et la promotion de la «société distincte». Comme nul n'est besoin d'être grand sorcier pour voir et comprendre ce qui distingue le Québec du Canada, l'ajout confirme entre autres le pouvoir d'utiliser la clause dite nonobstant pour légiférer sur la langue française.

On ne corrige certes pas le virage constitutionnel de 1981-1982, où le gouvernement Trudeau a confié pleins pouvoirs ou presque aux tribunaux aux dépens des élus de la population. Mais ce n'était pas la priorité. Il fallait d'abord réintégrer honorablement les rangs du Canada après l'échec référendaire, et reorienter la dynamique constitutionnelle dans un sens plus favorable aux intérêts réels du pays.

Du côté du pouvoir de dépenser, l'entente répond également aux exigences québécoises. Il est clairement établi qu'on ne modifie pas l'équilibre actuel des pouvoirs par la reconnaissance du droit des provinces à se retirer des programmes fédéraux dans les domaines de leur compétence. On revient ainsi au fédéralisme réel des années soixante. L'obligation d'appliquer «un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux» offre suffisamment de souplesse au Québec pour en accepter la présence.

Le débat constitutionnel revient encore une fois dans la population. Mais cette fois, le premier ministre qui osera faire un pied de nez à ses collègues et revenir sur sa double signature du 30 avril et du 3 juin, qui refusera le nouveau pouvoir que lui donne l'institutionnalisation des conférences des chefs de gouvernement, qui crachera sur la possibilité de proposer des candidatures pour le Sénat ou la Cour suprême, ne mérite pas de demeurer longtemps à son poste. Les neuf provinces anglophones ne peuvent reculer, elles devront assurer la finalisation de l'entente. ♦

BLOC-NOTES

Le cas Fournier

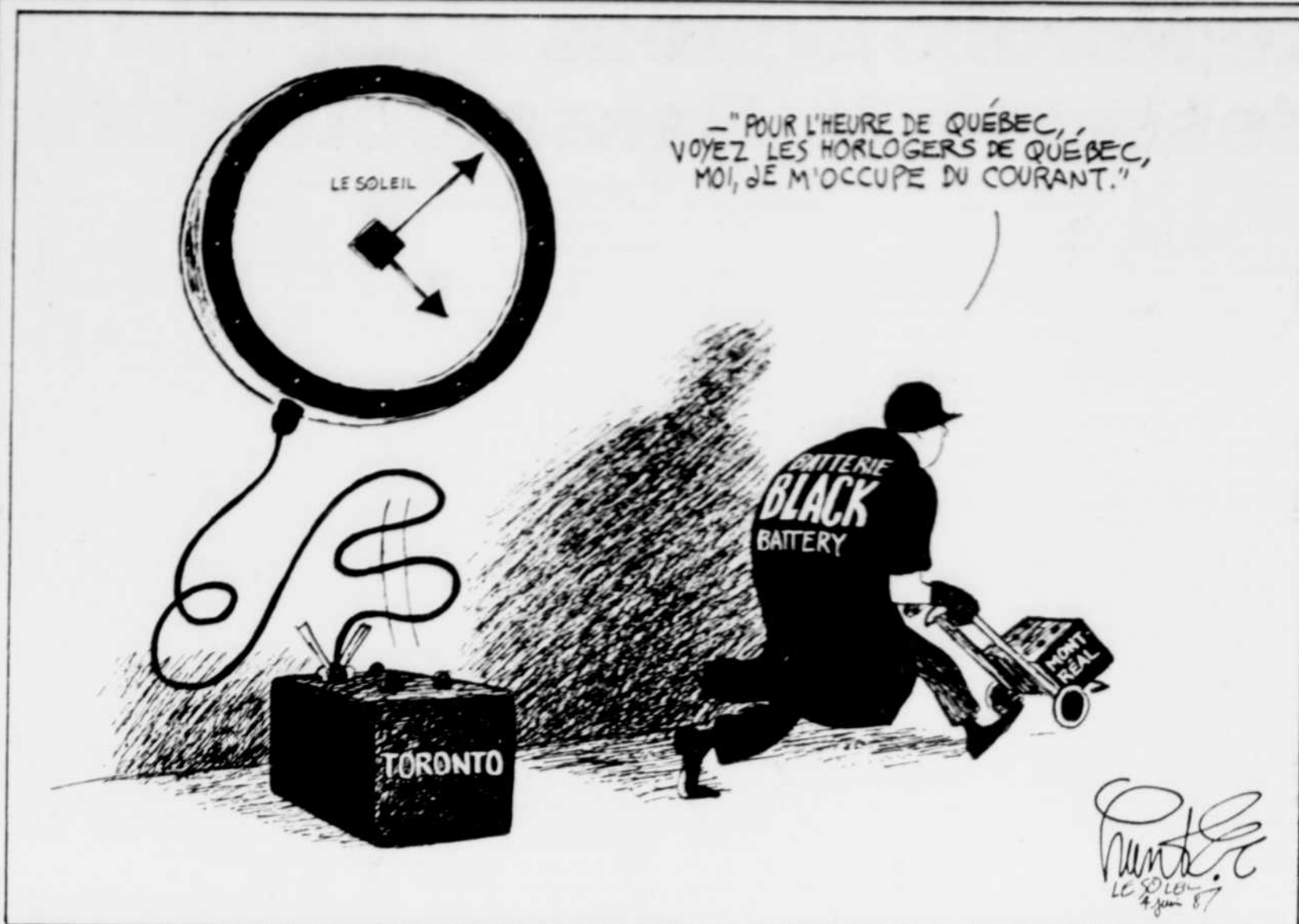
♦ Le coroner Marc-André Boulianne, après enquête sur le décès de M. Gérard Fournier dans une cellule de la Centrale de police du Parc Victoria à Québec, au mois de janvier dernier, recommande une meilleure formation en soins d'urgence pour les ambulanciers et les policiers. Il suggère aussi à tous les corps policiers du Québec d'adopter la directive émise, après la mort du détenu, par le directeur du service de police de Québec, qui ordonne de conduire à l'hôpital une personne inconsciente ou trop ivre pour se déplacer elle-même, au lieu de l'incarcérer.

M. Fournier est cet individu en état d'ivresse que des policiers ont recueilli dans le mail Saint-Roch et emprisonné pour «cuver son vin». Il décédait quelques heures plus tard, sans soins, des suites d'une hémorragie consécutive à une fracture du crâne identifiée comme blessure bénigne sur les lieux de la prise en charge, après un examen sommaire par les ambulanciers. En ce sens, toute recommandation qui vise une meilleure protection de la vie humaine doit être scrupuleusement respectée et avant que d'autres drames similaires ne se reproduisent.

On se rappellera qu'à l'époque le directeur Normand Bergeron de la police de Québec avait qualifié d'insulte un texte en page éditoriale du SOLEIL qui commentait cet événement. Il y était dit que lumière devait être faite sur cette affaire qui jetait ombrage autant sur les ambulanciers que sur les policiers. Les premiers à cause de leur diagnostic erroné et les seconds parce qu'ils avaient passé outre à la recommandation de la Commission de police du Québec qui stipule, à l'article 2.2.3 du Guide sur la détention dans les postes de police, publié au mois de septembre 1984: «Dans le cas des malades, des blessés, des personnes semi-conscientes, droguées ou ivres, on recommande de faire procéder à un examen par un médecin préalablement à la détention».

Pourquoi aura-t-il fallu mort d'homme et une directive précise du directeur de police pour suivre une procédure conseillée par la Commission de police depuis 1984? Comment s'assurer que, dorénavant, on saura respecter partout et toujours les recommandations du coroner quand on constate que celles de la Commission de police ont été transgressées? Finalement, il est encore pertinent de se demander s'il ne faudrait pas munir les cellules d'un magnétoscope à ruban (comme dans les banques et les dépanneurs), au lieu d'une simple caméra de surveillance, pour offrir plus qu'un témoignage verbal en preuve? ♦

Vianney DUCHESNE



LETTRES AU SOLEIL

Place de Paris: une double erreur

Le 3 décembre 1985, l'arrondissement historique de la ville de Québec était officiellement proclamé partie du patrimoine mondial, par l'Unesco. Le territoire visé comprenait en outre, une partie de la basse-ville et plus précisément, le site du Marché Finlay qui deviendra en août prochain, la Place de Paris.

Dix-sept mois ont suffi pour que le maire Jean Pelletier nous annonce l'érection d'une sculpture multi-blocs dotée d'un support lumineux et ce, avec la bénédiction du ministère des Affaires culturelles. Il y a là une double erreur, à la fois sur le choix du site et sur la nature de l'oeuvre d'art à ériger.

En premier lieu, l'endroit choisi pour aménager la Place de Paris était déjà chargé de signification historique. Le Marché Finlay, du nom de la halle construite vers 1851, était un endroit de commerce actif et longtemps, la principale place de débarquement des marchandises. Pendant près de 300

ans (1676-1950) les caboteurs des régions du Bas Saint-Laurent fournaient ce marché en matériaux et produits agricoles variés. Les cultivateurs en rapportaient des articles de commerce qu'ils ne produisaient pas.

Le Marché Finlay que nous connaissons aujourd'hui comme aire de stationnement, constituait le marché de la Basse-Ville, étant la partie basse accessible par le fleuve et reliée au Marché haut, devant l'église Notre-Dame-des-Victoires, par la rue de la Place. En somme, l'historicité du lieu que l'on s'apprête à transformer ne faisait aucun doute. Son toponyme était pleinement justifié, même si l'on n'y tient plus une halle de marché.

En donnant son approbation pour aménager la Place de Paris, le ministère des Affaires culturelles jette de la confusion sur le site historique.

Le toponyme initial sera-t-il supprimé ou coexistera-t-il avec la

nouvelle appellation? Là-dessus, rien n'est moins sûr. Le ministère pense avoir sauvé la face en exigeant des fouilles archéologiques avant le remblayage du site. Il fallait au moins sauver quelques vestiges, quelques traces d'une réalité passée que l'on n'a pas su mettre en valeur. Pourtant, ce n'est pas l'espace qui manquait sur les vastes terrains du Vieux-Port. Une Place de Paris jouissant d'un quai aurait alors été la bienvenue.

L'aménagement du stationnement en un parc de verdure est tout à l'honneur du Service de l'urbanisme de la ville de Québec. Toutefois, la sculpture de l'ère spatiale dévoilée, le 25 mai dernier, est tout à fait inacceptable. Ce bloc de marbre géométrique, création de l'artiste français Jean-Pierre Raynaud, ne cadre en aucune façon avec l'environnement architectural avoisinant Place Royale. L'oeuvre présentée est

non seulement en contradiction avec son milieu, mais également désincarnée de toute symbolique historique. Pourtant, ce don de la ville de Paris, a été présenté au public comme «un hommage à l'histoire de Québec et au premier Français qui foula le sol du Québec» (LE SOLEIL, 26 mai 1987, p. A-3). Quelle méprise de la part des Français, peuple si fier d'histoire. Toute oeuvre à caractère maritime aurait trouvé sa place en pareille occasion.

Quel genre d'interprétation historique devrait-on graver sur la stèle, à l'intention des Québécois et des touristes? Ici, s'élève un bloc sans signification, à la hauteur du discernement du ministère des Affaires culturelles et de la complaisance politique du conseil municipal de Québec. ♦

Jean Leclerc

étudiant-chercheur, Faculté d'Histoire, Université Laval.

Bureaucratie mortelle

(Lettre adressée à M. Henry Dawson, Régie Assurance Automobile du Québec)

Quelle déception...après tant d'espoir. Lenteur excessive et tergiversations à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec. Conséquence: je perds mon emploi.

Moi qui avais, depuis mai 1986, investi temps et argent à parfaire mes connaissances dans l'enseignement de la conduite automobile, voici qu'aujourd'hui mon patron, l'Ecole de Conduite Pabok Inc., m'annonce qu'il n'a toujours pas reçu son permis pour opérer dans la MRC d'Avignon.

J'ai toujours une famille à nourrir et mes prestations d'assurance chômage cesseront bientôt. Les cinquante élèves de mon patelin qui attendaient, comme moi, une réponse encourageante de la «régie» devront s'inscrire dans une école compétitrice.

C'est assommant: le fonctionariat gouvernemental m'interdit

de pratiquer chez-moi une profession que j'aime. Plus la «régie» régit les écoles de conduite, plus elle mêle les cartes.

Je reconnais là, moi aussi, hélas, le fonctionnaire confortablement assis sur sa sécurité d'emploi, qui se fiche éperdument de ce qui se vit dans les régions lointaines comme la Gaspésie.

Après \$3,000 de prestations reçues du Centre de Main d'Oeuvre du Canada, après trois ans d'énergie dépensée à la conception d'un organisme qui aurait dû me permettre de vivre décemment, voici que la bureaucratie gouvernementale me fait perdre mon gagne-pain. Oui, ma déception est grande Monsieur Dawson.

Aurez-vous au moins la décence de me lire? J'aurai ainsi la consolation de vous avoir fait savoir ce que je pense de vous et de votre «clique». ♦

Michel Martin
Matapédia

Dufresne au SOLEIL

J'aimerais comprendre le manque d'intérêt du journal LE SOLEIL pour les succès de nos artistes québécois à l'étranger, comparativement à l'intérêt qu'il porte envers les artistes américains.

Ce mois-ci (pour parler d'un exemple précis), plus particulièrement le 21 mai, les différents médias ont beaucoup parlé du succès triomphal de Diane Dufresne, la diva nationale, au Casino de Paris et en Europe francophone.

Je m'attendais à voir votre journal (auquel je suis abonné depuis longtemps) en parler autant que les autres journaux, j'ai eu la grande surprise de remarquer ce manque malgré une population cliente qui attendait des nouvelles de la chanteuse en France.

Pourtant, vous n'avez pas manqué de placer un article le lendemain (soit le 22 mai), sur Prince, qui n'est pas d'ici et qui capte moins l'intérêt.

Je vous ai écrit pour vous faire part de ma déception, et sûrement celle de plusieurs, car je crois que

c'était une nouvelle importante au point de vue des arts.

Dufresne, c'est la plus grande star qu'ait connue le Québec autant à l'étranger qu'ici même. Il serait normal de ne pas oublier ce qu'elle fait hors-Québec.

En espérant que vous prendrez cette plainte en considération et que vous vous reprendrez d'ici peu pour souligner le succès de notre Diva pendant sa présente tournée en Europe avant qu'elle ne soit terminée. On aime toujours avoir des nouvelles de nos artistes, pas seulement quand ils viennent à Québec. ♦

Guy Noreau
Ste-Foy

Il ne s'agit pas, comme le suggère notre lecteur, d'un «manque d'intérêt» pour les succès de nos artistes à l'étranger, dont LE SOLEIL rend compte régulièrement, mais d'une négligence que M. Noreau a bien raison de déplorer et que nous tenterons d'éviter à l'avenir. Paul Bennett, directeur des pages Arts et spectacles

Dans mon assiette!

Sujet: Soleil du 30 mai 87, page G-12 "Inauguration du Centre d'irradiation..."

Un microbe en plus ou en moins, voilà un joli prétexte pour nous faire avaler les sciences nucléaires.

Sommes-nous bâtis pour vivre sous verre? Le cobalt 60 ce n'est pas une substance qu'on laisse traîner dans ses armoires. Bien sûr, on me dira ignorante; mais je crois avoir du flair. Si nous multiplions les façons d'utiliser des produits aussi dangereux, nous

formons notre esclavage d'avenir et, cela pour un plat de lentilles.

Comment bannir les sciences nucléaires si elles nous arrivent même dans notre assiette?

Vive les oeufs des poules nourries au grand air, en pleine nature. Aucune science ne pourra battre ça en saveur et pour le micro-ondes, le traditionnel vieux four a fait ses preuves. ♦

Liliane Labbé
St-Augustin Sud

Histoire de saumon

(...) Comment se fait-il que la Zec Grande-Cascapédia ouvre ses portes le premier juin et que la Zec York-Dartmouth n'ouvre les siennes que le onze juin? Le lobbying des riches et puissants saumonniers de la rivière Grande-Cascapédia aurait-il porté fruit? Pourquoi le premier juin là-bas, le onze juin ici? On nous avertis de la chose sans donner les raisons d'une telle chose. Quand on omet les raisons...

Encore... au sujet de la gracieuse (le catch and release). Il m'est venu une idée susceptible, je crois, de satisfaire tout le monde. Si après le décompte de juillet, on s'aperçoit que le nombre de géniteurs requis n'est pas atteint, au lieu de fermer les rivières, ou des parties, on pourrait instaurer le «catch and release». Chaque année, jusqu'au décompte de juillet, il ne serait pas question de pratiquer une telle chose. C'est seulement le décompte de juillet qui

pourrait changer ça! Tant qu'à tout fermer parfois fin juillet, la gracieuse serait une solution. Cela aurait l'immense avantage de maintenir des pêcheurs sportifs sur les rivières, plutôt que de livrer celles-ci un peu plus aux braconniers.

L'idée est bonne, mais...il faudrait que la chose soit très claire, afin que cela ne soit pas un moyen détourné pour instaurer à la longue le «catch and release» uniquement.

Mon latin est dans le néant. Il n'est pas perdu, c'est pire. Comment se fait-il que nos dirigeants à Ottawa, devant l'ampleur des chiffres - \$3 la livre pour le saumon commercial en comparaison de \$30 la livre pour le saumon récréatif - se barrent encore les pieds dans le dossier? ♦

Denis Saint-Yves
Gaspé

Merci, Radio-Canada

Suite à la récente promotion conjointe entre Le Soleil, Radio-Canada et la Famille Dufour, j'ai été l'heureuse gagnante d'un voyage sur le voilier Marie-Clarisse et d'un séjour de trois jours dans les différents hôtels appartenant à la Famille Dufour.

Je tiens à souligner l'accueil chaleureux que nous avons reçu partout de la part de la Famille Dufour et la fine cuisine de leurs établissements: Auberge Cap-aux-Pierres de l'Île-aux-Coudres, Hôtel Tadoussac de Tadoussac, La Pignoronde de Baie St-Paul. Ils n'ont rien négligé pour en

faire un séjour inoubliable, autant du côté panoramique, ces établissements sont situés dans des endroits extraordinaires avec vue sur le fleuve.

Encore une fois, un grand merci au Soleil, à Radio-Canada et surtout à la Famille Dufour. ♦

Dany Fournier
Québec

NDLR: Fernand Rogers et Annette Allard, de Bernières, ont aussi écrit pour dire quel beau voyage ils avaient fait avec le groupe.

Québec, Le Soleil, jeudi 4 juin 1987

QUÉBEC

Les folles nuits d'Ottawa

«Ils négocient cela comme une convention collective de teamsters, jusqu'à ce qu'il y en ait un qui casse!» a lancé quelqu'un, vers 3h, au cours de la nuit d'hier, à la porte des bureaux de Brian Mulroney.

par
J-Jacques SAMSON



Les premiers ministres sont restés emmurés pendant 19 heures et demie pour des négociations à peu près ininterrompues. Les pauses étaient utilisées en discussions informelles entre premiers ministres pour nouer des alliances ou tenter de convaincre un récalcitrant.

Il fallait aussi consulter des experts et conseillers politiques qui n'avaient pas accès à la salle des délibérations des premiers ministres.

Brian Mulroney, négociateur patronal de métier, en début de carrière, a une nouvelle fois misé sur ses talents en ce domaine. La technique de l'usure des négociateurs est la plus élémentaire.

Au lieu d'une convention collective, c'est toutefois la loi constitutionnelle du pays qui était en jeu.

Un bon ami
Les difficultés venaient du premier ministre libéral de l'Ontario, David Peterson, le bon ami (jusque là) de Robert Bourassa. Artisan de l'accord du lac Meech, M. Peterson a fait un virage sur un dix sous, ces derniers jours et il a combattu jusqu'à 4h30 de la nuit l'article sur le Québec, société distincte.

Il s'alliait aussi à son collègue Howard Pawley, du Manitoba, pour contrer les positions du Québec sur le pouvoir de dépenser du fédéral.

Lorsque les premières lueurs du jour sont apparues dans le ciel d'Ottawa, un peu avant les cinq coups de la lourde cloche de l'horloge de la tour du parlement, il a laché.

Pendant tout ce temps, à la porte du bureau du premier ministre Mulroney, une centaine de journalistes, photographes et caméramen ont veillé toute la nuit, sur le trottoir, tantôt assis, tantôt couchés, à même le pavé.

Les cycles d'optimisme et de pessimisme noir se succédaient au fil des heures.

Des livreurs de pizzas apportaient leurs grandes tartes chaudes; des chauffeurs de taxi voyageaient, à prix d'or, toutes sortes de victuailles.

Quelques curieux ont aussi tenu à vivre sur place cette «nuit historique» et être témoins du triomphe ou de l'échec retentissant. Les capitales ont des voyeurs distingués!

Le député Jean-Claude Malépart est aussi resté planté là sur ses deux jambes jusqu'à la fin, avec la troupe des «sans-abri» de la presse.

Les constitutionnalistes Gérard Beaudoin et Robert Décaray flottaient; les policiers de la GRC baillaient.

À 3h, des journalistes ont même fait la vague pour se divertir.

Puis, à 5h40, les «pères de la confédération» sont enfin apparus. Les premiers ministres étaient bien rasés, mais blafards. Brian Mulroney n'avait plus de voix du tout. Robert Bourassa, le nageur et buveur de lait, était, par contre, dans une forme étonnante, compte tenu des 20 heures passées sans sauter dans une piscine, la pire des privations pour lui.

Gil Rémillard, lui, n'était pas rasé. Il ne savait plus si c'était le soir ou le matin. Il avait même peine à parler. Les caméras ont pris de lui des images d'un homme complètement lessivé.

La chaleur moite qui pesait sur Ottawa toute la nuit alourdissait davantage les corps de toute cette faune.

L'accord sur la Loi constitutionnelle de 1987 a été annoncé dans les relents mélangés de frites, de pizzas, de mauvais café et de sueur.

À certains moments, il fallait se pincer pour être sûrs que ce qui se passait était bien réel. Une nuit de novembre 1981 est entrée dans l'histoire parce que René Lévesque et les siens ont dormi et n'ont pas vu ce qui se tramait.

Celle du 3 juin 1987, pour trouver une entente sur une entente conclue 30 jours plus tôt, restera aussi en haut de la liste des folles nuits constitutionnelles d'Ottawa.

L'accord constitutionnel d'Ottawa

Québec peut rallier les rangs

Après une négociation marathon d'une vingtaine d'heures, les 11 premiers ministres fédéral et provinciaux ont finalement couché sur papier l'accord constitutionnel qui permettra au Québec de rallier les rangs de la confédération canadienne. Nous reprenons ici le texte de l'entente intervenue hier midi, à Ottawa.

Les premiers ministres du Canada et des provinces, considérant:

qu'à leur réunion d'Ottawa, ils ont conclu à l'unanimité un accord sur des modifications constitutionnelles propres à assurer la participation pleine et entière du Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada dans le respect de l'égalité et de toutes les provinces et, par de nouveaux arrangements, à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, ainsi que sur la tenue de conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie canadienne et sur toute autre question appropriée et de conférences constitutionnelles annuelles des premiers ministres, la première devant avoir lieu le 31 décembre 1988 au plus tard;

qu'ils ont pris, à l'unanimité également, des engagements complémentaires à propos de certaines de ces modifications,

prennent, en leur propre nom et en celui des gouvernements qu'ils représentent, les engagements suivants:

1. Les premiers ministres du Canada et des provinces déposeront ou feront déposer respectivement devant le Sénat et la Chambre des Communes et devant les Assemblées législatives, dans les meilleurs délais, la résolution dont le texte figure en annexe et autorisant la modification de la Constitution du Canada par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

2. Dans les meilleurs délais, le gouvernement du Canada conclura avec celui du Québec une entente qui:

a) incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au Canada des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et de la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés;

b) garantira au Québec, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, y compris les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour 100 pour des raisons démographiques;

c) engagera le Canada à retirer les services — à l'exception de ceux qui sont relatifs à la citoyenneté — de réception et d'intégration, y compris l'intégration linguistique et culturelle, des ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation.

Le gouvernement du Canada et celui du Québec prendront ensuite les mesures nécessaires pour donner conformément au projet de

modification, force de loi à l'entente.

3. Le présent accord ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces en matière d'immigration et d'admission temporaire des ressortissants étrangers.

4. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification relative aux nominations au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat seront choisies parmi celles qui auront été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Motion de résolution autorisant la modification de la Constitution du Canada

Attendu: que la Loi constitutionnelle de 1982 est entrée en vigueur le 17 avril 1982, à la suite d'un accord entre le Canada et toutes les provinces, sauf le Québec;

que, selon le gouvernement du Québec, l'adoption des modifications visant à donner effet à ses cinq propositions de révision constitutionnelle permettrait au Québec de jouer pleinement de nouveau son rôle dans les instances constitutionnelles canadiennes;

que le projet de modification figurant en annexe présente les modalités d'un règlement relatif aux cinq propositions du Québec;

que le projet reconnaît le principe de l'égalité de toutes les provinces et prévoit, d'une part, de nouveaux arrangements propres à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, d'autre part la tenue de conférences consacrées à l'étude d'importantes questions constitutionnelles, économiques et autres;

que le projet porte en partie sur des questions visées à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982;

que cet article prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par des proclamations du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de chaque province;

(le Sénat) (la Chambre des communes) (l'Assemblée législative) a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

1. La Loi constitutionnelle de 1982 est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit:

Règle interprétative

«2.1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec:

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Rôle du Parlement et des législatures

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a).

Rôle de la législature et du gouvernement du Québec

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

Maintien des droits des législatures et gouvernements

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.

2. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 24, de ce qui suit:

Propositions

«25. (1) En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant.

Choix des sénateurs

(2) Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

(3) La même loi est modifiée par insertion, après l'article 95, de ce qui suit:

Accords relatifs à l'immigration et aux aubains

95A. Sur demande du gouvernement d'une province, le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la situation particulière de celle-ci.

Accords

95B.(1) Tout accord conclu entre le Canada et une province en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province a, une fois faite la déclaration visée au paragraphe 95C(1), force de loi et a des effets indépendamment tant du point 25 de l'article 91 que de l'article 95.

Restriction

(2) L'accord ayant ainsi force de loi n'a d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement des catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada.

Application de la Charte

(3) La Charte canadienne des droits et libertés s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime par le Parlement ou le gouvernement du Canada ou par la législature ou le gouvernement d'une province.

Proclamation relative aux accords

95C.(1) La déclaration portant qu'un accord visé au paragraphe 95B(1) a force de loi se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de la province qui est partie à l'accord.

Modification des accords

(2) La modification d'un accord visé au paragraphe 95B(1) se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée:

a) soit par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de la province qui est partie à l'accord;

b) soit selon les modalités prévues dans l'accord même.

Application des articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982

95D. Les articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute déclaration faite aux termes du paragraphe 95C(1), à toute modification d'un accord faite aux termes du paragraphe 95C(2) ou à toute modification faite aux termes de l'article 95E.

Modification des articles 95A à 95D ou du présent article

95E. Les articles 95A à 95D ou le présent article peuvent être modifiés conformément au paragraphe 38(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, à condition que la modification soit autorisée par des résolutions des assemblées législatives de toutes les provinces qui sont, à l'époque de celle-ci, parties à un accord ayant force de loi aux termes du paragraphe 95B(1).

4. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 96, de ce qui suit:

«Dispositions générales»

5. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 101, de ce qui suit:

«Tribunaux créés par le Parlement du Canada»

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 101, de ce qui suit:

Cour suprême du Canada
Maintien de la Cour suprême du Canada

101A.(1) La cour qui existe sous le nom de Cour suprême du Canada est maintenue à titre de cour générale d'appel pour le Canada et de cour

additionnelle propre à améliorer l'application des lois du Canada. Elle conserve ses attributions de cour supérieure d'appel.

Composition

(2) La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et de huit autres juges, que nomme le gouverneur général en conseil par lettres patentes sous le grand sceau.

Conditions de nomination

101B.(1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges de n'importe quel tribunal du pays ou inscrites au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

Québec: trois juges

(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau du Québec, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

Propositions de nominations

101C.(1) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouvernement de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province et remplissant les conditions visées à l'article 101B.

Nomination parmi les personnes proposées

(2) Le gouverneur général en conseil procède aux nominations parmi les personnes proposées et qui agréent au Conseil privé de la Reine pour le Canada; le présent paragraphe ne s'applique pas à la nomination du juge en chef dans les cas où il est choisi parmi les juges de la Cour suprême du Canada.

Nomination parmi les personnes proposées par le Québec

(3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B(2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec.

Nominations parmi les personnes proposées par les autres provinces

(4) Dans le cas de toute autre nomination, le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement d'une autre province que le Québec.

Inamovibilité, traitement, etc.

101D. Les articles 99 et 100 s'appliquent aux juges de la Cour suprême du Canada.

Rapport avec l'article 101

101E.(1) Sous réserve que ne soient pas adoptées, dans les matières visées à l'article 101, de dispositions incompatibles avec les articles 101A à 101D, ceux-ci n'ont pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative conférée au Parlement du Canada en ces matières.

Renvois à la Cour suprême du Canada

(2) Il est entendu que l'article 101A n'a pas pour effet de porter at-

teinte à la compétence législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question.

7. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 106, de ce qui suit:

Programmes cofinancés

«106A.(1) Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Non-élargissement des compétences législatives

(2) Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces.

8. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 147, de ce qui suit:

XII. — Conférence sur l'économie et sur d'autres questions

Convocation

148. Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et portant sur l'économie canadienne ainsi que sur toute autre question appropriée.

Présomption

XIII. — Mentions
149. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de ses modifications.

Loi constitutionnelle de 1982

9. Les articles 40 à 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

Compensation

«40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

Consentement unanime

41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de chaque province:

a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;

c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habilitée à être représentée le 17 avril 1982;

e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;

f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;

g) la Cour suprême du Canada;

h) le rattachement aux provinces

existantes de tout ou partie des territoires;

i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;

j) la modification de la présente partie.

10. L'article 44 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Modification par le Parlement

«44. Sous réserve de l'article 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.»

11. Le paragraphe 46(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Initiative des procédures

«46.(1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.»

12. Le paragraphe 47(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Modification sans résolution du Sénat

«47.(1) Dans les cas visés à l'article 38, 41 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.»

13. La partie VI de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

PARTIE VI
Conférences constitutionnelles

Convocation

50.(1) Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première devant avoir lieu en 1988.

Ordre du jour

(2) Sont placées à l'ordre du jour de ces conférences les questions suivantes:

a) la réforme du Sénat, y compris son rôle et ses fonctions, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs et la représentation au Sénat;

b) les rôles et les responsabilités en matière de pêches;

c) toutes autres questions dont il est convenu.

14. Le paragraphe 52(2) de la même loi est modifié par adjonction de ce qui suit:

«d) les autres modifications qui lui sont apportées.»

15. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Mentions

«61. Toute mention de la Loi constitutionnelle de 1982 ou des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de leurs modifications.»

Dispositions générales

Patrimoine multi-culturel et peuples autochtones

16. L'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.



Le camion de Recyclage-Vanier ramasse quatre types de matières pour la récupération : le papier journal, le papier fin, le carton et le verre.

Ville de Vanier triple son aide financière Recyclage-Vanier fait économiser la ville

♦ Au cours des deux dernières années, Recyclage-Vanier a permis à la ville de Vanier d'économiser plus de \$14,000 en frais de ramassage et d'incinération des ordures. En même temps, la ville a annoncé, hier, qu'elle triplait son aide financière au groupe, lui accordant \$6,000 au lieu des \$2,000 de l'an dernier, soit un peu moins de la moitié des économies réalisées.

par Yves THERRIEN

«L'économie pourrait être plus appréciable, souligne le président du conseil d'administration de Recyclage-Vanier, M. Marcel Arteau.

Selon nos projections, si nous pouvons recycler 1,000 tonnes métriques de déchets dans cinq ans (un septième du total des ordures), la ville économiserait plus de \$110,000 par année en payant \$50 la tonne pour le ramassage.»

Il en coûte actuellement \$71.38 à la ville pour faire ramasser et incinérer ses ordures. De plus la taxe annuelle est d'environ \$80 par foyer. En deux ans, ce sont 192.45 tonnes métriques (TM) qui ont été ramassées permettant de sauver 3,288 arbres tout en allégeant le fardeau fiscal de la municipalité.

L'an dernier, Recyclage-Vanier a récupéré 87 TM de papier, carton et verre et pense dépasser son objectif de 120 TM pour 1987. Présentement, 350 foyers participent au ramassage sélectif des déchets et le groupe souhaite la collaboration d'au moins 500 foyers après la campagne de sensibilisation en cours.

L'objectif de Recyclage-Vanier est de lutter contre le gaspillage en amenant la population à se donner un réflexe de récupération. «Il s'agit d'une nouvelle habitude à créer, souligne M. Jacques Bernier, coordonnateur du groupe. Il faut constamment revenir à la charge pour sensibiliser la population.» Ainsi, la campagne de sensibilisation a pris

la forme d'un concours ayant pour thème «Ma poubelle : une mine d'or, une mine qui dort».

Pour le conseiller Robert Cardinal, l'association entre la ville et Recyclage-Vanier est profitable sur plusieurs aspects, notamment en matière d'économie. De plus, le conseil municipal, favorable au recyclage, a l'intention de contribuer à la sensibilisation de la population visant à changer les habitudes. «Il se peut même, ajoute M. Cardinal, que la municipalité s'implique davantage dans le prochain budget considérant les succès remportés jusqu'à maintenant.»

Grâce à une subvention \$27,750 du gouvernement fédéral, Recyclage-Vanier a pu embaucher trois personnes à plein temps jusqu'au mois d'août. Le président Marcel Arteau espère pouvoir garder deux employés permanents par la suite. Il compte sur une subvention de \$48,000 demandée au ministère de l'Environnement du Québec. Il se dit optimiste quant à l'octroi de cette aide puisque la municipalité s'est aussi engagée. Une partie de ce montant pourrait servir entre autres à changer le camion servant au ramassage sélectif qui, à son tour, semble mûr pour le recyclage. ♦



Le conseiller Robert Cardinal, à droite, a annoncé une aide financière de \$6,000 du conseil municipal à Recyclage-Vanier. Au centre M. Marcel Arteau, président du conseil d'administration, et à gauche, M. Jacques Bernier, coordonnateur du service.

Hausse du nombre de profs en disponibilité, à Thetford

♦ THETFORD-MINES - Le nombre d'enseignants en disponibilité augmentera de 26 à 47 (41 au secondaire, six au primaire), en 1987-88, à la Commission scolaire regroupée de Thetford-Mines.

par Fortunat MARCOUX

Cette hausse sera la conséquence directe d'une diminution de 109 élèves prévue pour septembre. Le nombre d'élèves baissera de 6,016 à 5,907, soit de 3,700 à 3,620 au primaire, et de 2,316 à 2,287 au secondaire.

La quasi-sécurité d'emploi dont bénéficient les enseignants entraînera des déboursés de \$429,000 à la commission scolaire. Les professeurs en disponibilité recevront 95 pour 100 de leur traitement en 1987-88, et 90 pour 100 l'année suivante.

Généralement, les enseignants en disponibilité sont affectés à des tâches diverses et font beaucoup de suppléance. Cependant, devant leur nombre élevé, certains seront payés à ne rien faire, à l'indiqué un porte-parole de la commission scolaire.

Budget en hausse

Cependant, même si le nombre d'élèves diminue, les frais de l'enseignement continuent à augmenter sensiblement. Les commissaires d'écoles ont adopté des prévisions budgétaires de \$31.9 millions pour 1987-88, en hausse de \$4 millions sur celles de l'année précédente. L'augmentation est imputable principalement au renouvellement des contrats de travail du personnel.

La taxe foncière est maintenue au taux maximal autorisé par la loi, soit à \$0.25 des \$100 d'évaluation imposable, même si la commission scolaire a achevé de rembourser une partie (\$800,000) de la dette laissée par la Commission scolaire régionale de l'Amiante au moment de son démantèlement en 1985. Une tranche de \$0.04 avait été affectée à cette fin.

Cependant, pour la prochaine année, ces \$0.04 d'imposition seront maintenus afin de permettre des dépenses de développement pour un montant de \$400,000. Ces dépenses n'avaient pu être effectuées au cours des deux dernières années en raison des contraintes imposées par le remboursement de la dette. ♦

Semaine du CAMION



TAUX DE
FINANCEMENT ANNUEL

39%
24 MOIS

69%
36 MOIS

79%
48 MOIS

99%
60 MOIS

ou
750\$
DE RABAIS

sur RANGER, BRONCO II
et SÉRIE F (tr. manuelle)

MERCURY LINCOLN

Suzanne Roy

61, Kennedy, Lévis — 835-1915



ROULEZ BMW.



Lucchesi sollicite un autre mandat à Fossambault

♦ Fernand Lucchesi demandera un renouvellement de mandat à la mairie de Fossambault-sur-le-Lac. Le maire sortant a annoncé sa décision au cours de la dernière assemblée du conseil de cette municipalité riveraine du lac Saint-Joseph. M. Lucchesi a toutefois dit qu'il ne veut pas de bataille. «Je n'ai pas envie de me battre, a-t-il déclaré, et il n'y aura pas de machine électorale.»

par Raymond GAGNE

La proximité de l'élection pour le renouvellement des mandats du maire et des conseillers a d'ailleurs contribué à donner une saveur électorale à la première réunion du conseil en période estivale. Pour cette occasion, nombreux furent, en effet, les citoyens à participer à la séance qui a généré de nombreuses prises de bec entre les édiles et certains contribuables.

Le greffier adjoint de la municipalité, Mme Johanne Bédard, a ainsi décrit la procédure électorale: la mise en candidature se fera le 5 juillet. Il y aura vote par anticipation, si nécessaire, le 12 juillet, de 14h à 22h et la votation se tiendra, le 19 juillet, de 9h à 18h.

Tout au long de l'assemblée, le maire Lucchesi s'est employé à inciter les contribuables à bien s'informer au sujet du schéma d'aménagement qui a été déposé par la Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier et également au sujet du projet de réaménagement du Domaine Montreuil. Cette question fera d'ailleurs l'objet d'une assemblée qui sera tenue le lundi 22 juin. «Ce sont là des moyens qui nous permettront de définir ce que sera, demain, la municipalité de Fossambault», a dit le maire.

Le maire a longuement expliqué comment l'annexion de la plage Germain contribuait à améliorer la situation financière de la municipalité. «Je pense, a dit M. Lucchesi, que l'annexion de la plage Germain a eu un impact extraordinaire sur nos budgets nous permettant de contenir un taux de taxation à 2 ou 3 pour 100 par année.»

Selon les chiffres avancés par le maire, l'annexion de la plage Germain permettra à la municipalité de récupérer à partir de 1986 et

sur une période de sept ans, une somme de \$191,871. Celle-ci inclut une récupération de capital de \$125,000, des intérêts totalisant \$58,733 et les coûts de transactions évalués à \$8,138.

L'annexion aura toutefois coûté \$55,000 à Fossambault, soit \$9,000 de frais directs et \$46,000, sans intérêt, à être versés d'ici 1989 à titre de compensation à la ville de Lac-Saint-Joseph.

Par contre, en ce qui concerne la taxation, les revenus seront de l'ordre, en 1987, de \$69,146 et plus ou moins \$6,000 comparativement à \$2,082 qui avaient été perçus avant 1985.

Dans l'ensemble, la municipalité se retrouve, en 1987, avec une somme disponible de \$351,864. La dette obligataire qui était de \$1,335,000 en 1975, n'est plus que de \$1,190,000.

Selon le maire Lucchesi, et maintenant que la municipalité s'est dotée des principales infrastructures nécessaires au bon fonctionnement d'un milieu comme Fossambault-sur-le-Lac, il faut maintenant penser à satisfaire certains besoins de la population. Le nombre de résidents est passé de 75 qu'il était en 1972 à 850 en 1987.

Il faut donc, a précisé le maire, penser maintenant à améliorer la structure administrative, comme par exemple, fournir des services à l'année, stabiliser les taxes, obtenir un meilleur rendement sur le plan financier et procéder à une réduction accélérée de la dette.

Au cours de la séance, on a également appris que la bibliothèque municipale, ouverte depuis décembre dernier, sera inaugurée, le 24 juin, à l'occasion de la fête nationale.

Chaque logement de Fossambault devra prochainement être muni de détecteurs de fumée. Un règlement sera préparé à cet effet.

La municipalité ne désire pas s'engager dans l'organisation des loisirs. Le conseil refuse de lever une taxe spéciale pour ce faire.

Finalement, il ressort aussi de la réunion qu'une fois le raccordement de la plage Germain au réseau d'égout municipal sera terminé, on procédera à l'inspection de toutes les fosses septiques existantes sur le territoire de la municipalité. ♦



C'est un salon de quilles semblable qui sera construit à Thetford-Mines.

Investissement de \$1.5 million

♦ THETFORD-MINES - Un complexe récréatif climatisé et ultramoderne comprenant 16 allées de quilles entièrement automatisées et informatisées, des services de bar, de restauration, et de garderie, sera construit bientôt, au coût de \$1.5 million, à Thetford-Mines, sur le boulevard Smith, à l'angle du boulevard Sainte-Marthe. Il existe des salons de quilles semblables aux îles de la Madeleine, à Québec, à Victoriaville, et à Sainte-Julie, près de Montréal. Aménagé selon le concept «Mendes Futura» dans un décor aux coloris incomparables, le salon offrira un confort absolu aux quilleurs: bancs rembourrés, retours de boules souterrains, écrans en sérigraphie, planteurs hydrauliques, affichage électronique du pointage contrôlé par ordinateur, etc. L'ouverture du Salon Jamiquilles Inc. est prévue pour le 15 octobre. Les actionnaires de l'entreprise sont MM. et Mmes Réjean Belanger et Robert Ouellet. ♦

DANS LA JUNGLE DE L'INFORMATIQUE SUIVEZ

le leader



IDOS

3200, Quatre-Bourgeois
(entre Henri IV et Duplessis)
Tél.: (418) 651-1882
Appel sans frais
1-800-463-5285

IMPRIMANTE LX-86
GRATUITE
À L'ACHAT D'UN
ORDINATEUR EQUITY I

- 640K
- 1 LECTEUR DE DISQUE
- MONITEUR INCLUS



1295\$

LE CENTRE EPSON

V E N T

SOLDE DE CHAUSSURES ET DE SACS À MAIN

30%

DE RABAIS

COLLECTIONS DE CHAUSSURES ITALIENNES ET ESPAGNOLES

Magnifiques cuirs travaillés d'Europe! Ainsi qu'une sélection de notre Salon! (Sainte-Foy seulement)

SACS À MAIN DE CUIR LUXUEUX

Superbe choix de sacs à main de cuir y compris des modèles européens!

Prix cour. 145 \$-395 \$

MAINTENANT 99 \$-279 \$!

HOLT RENFREW

Vieux Québec, 692-3680 • Ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21 h.
Place Sainte-Foy, 656-6783 • Ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21 h.

En Premier!

MOULEZ ESSE.

La façon hautement design de relaxer dans un fauteuil italien ESSE. Le dossier à inclinaison variable par simple mouvement du corps et le repose-pieds font de ce fauteuil, un objet de repos exceptionnel. Base émaillée et recouvrement de cuir. ESSE, le design à votre image.



univers
d'écor

Angle Henri IV et Boulevard Henri IV
420 - Saint-Jean Baptiste - Québec
872-2321

A l'image des organismes sportifs

«Génies en herbe» aura une véritable ligue

♦ L'activité *Génies en herbe* se structure encore davantage. Après l'émission de télévision, après les par Richard HÉNAULT

compétitions provinciales et régionales, on vient maintenant de jeter les bases d'une véritable ligue, à

l'image des organismes sportifs, avec divisions, sections et tout et tout...

La nouvelle structure englobera les régions de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Bas-du-Fleuve, de Charlevoix, de la Beauce, des Appalaches et de l'Estrie. Lors de sa

dernière assemblée générale, la ligue a désigné quatre enseignants pour assurer la mise en marche et le bon fonctionnement. Il s'agit de la présidente, Mme Fernande Bussièrre, de l'école secondaire des Sentiers, du vice-président, M. Daniel Breton, du jувénat Notre-

Dame-du-Saint-Laurent, du secrétaire, M. Alain Saint-Pierre, de l'école secondaire Mont-Saint-Sacrement, et du trésorier, M. Richard Martineau, de l'école secondaire Les Compagnons de Cartier.

«Nous espérons, par ce nouveau fonctionnement de réseau, faciliter

l'adhésion du plus grand nombre possible d'écoles en leur rendant accessible toute la documentation qui se fabrique un peu partout, a déclaré au SOLEIL la présidente, Mme Bussièrre. Le public doit aussi savoir que les jeunes participants à l'émission reçoivent une préparation de longue haleine et sont préalablement sélectionnés avant de se présenter à la télévision de Radio-Canada.»

Fonctionnement

La ligue sera constituée de deux grandes divisions. Pour les première, deuxième et troisième secondaires, la division se nommera «Pro-génies», tandis que pour les quatrième et cinquième secondaires, elle se nommera toujours «Génies en herbe». La première secondaire demeure une année préparatoire à la participation active à la ligue, et la compétition se déroulera à tous les autres degrés.

Chaque division est constituée de sections regroupant chacune cinq équipes déterminées selon

deux critères, leur situation géographique et/ou leur calibre de performance.

La saison régulière comportera un calendrier de six rencontres. Suivront les finales de sections où se rencontreront les deux meilleures équipes de chacune d'elles, selon la compilation des points. Finalement, on assistera à la finale de ligue qui se tiendra durant une journée complète puisqu'elle regroupera la meilleure équipe de chacune des sections régionales.

Les frais d'adhésion à la ligue ont été fixés à un maximum de \$100 et à un minimum de \$40 par école, selon le nombre d'équipes y adhérant. Ces frais garantiront aux écoles participantes l'accès à tous les questionnaires ayant servi à la ligue pendant l'année.

Entre-temps, Mme Bussièrre souligne que des démarches d'incorporation de la ligue ont été entreprises afin d'être en mesure de recevoir les commandites de sociétés prestigieuses. ♦

A Charlesbourg

Tout est prêt pour la 11e présentation de la journée du cadet de l'air

♦ Entre 800 et 1,000 cadets de 12 escadrons de l'Aviation royale du Canada, se retrouveront pour la première fois, à Charlesbourg, le samedi 13 juin, lors de la 11e présentation de la journée du cadet de l'air.

par Yves THERRIEN

Les escadrons 894 et 394, de Charlesbourg, accueilleront les autres cadets pour une journée axée sur la participation à des activités sportives et culturelles visant à développer l'entraide, la camaraderie et promouvoir l'activité des groupes de cadets dans différents milieux.

Tous ces jeunes, âgés entre 13 et 19 ans, seront invités à dé-

montrer leurs habilités tant au niveau musical qu'au niveau des exercices militaires. Il y aura une parade dans les rues de la ville, vers 18h30. Le défilé partira du patio pour emprunter la 3e Avenue, la 74e Rue, le boulevard Henri-Bourassa, la 78e Rue et la 79e Rue, pour revenir à l'Arpudrome.

Au cours de la journée, deux hélicoptères seront sur le terrain de stationnement de l'Arpudrome.

Après l'inspection des cadets et la remise des souvenirs, la journée se terminera par une disco. En cas de pluie, la plupart des activités se dérouleront à l'intérieur, sauf pour la parade, qui pourrait être annulée. ♦

Nouveau petit parc urbain

♦ QUÉBEC - Un petit parc urbain, accessible au public, sera inauguré aujourd'hui, à l'arrière du centre des loisirs Montcalm, au 265, boulevard Saint-Cyrille. Il a été réalisé grâce à la collaboration bénévole de parents de la garderie Passepoil et de la ville de Québec.

Festival du P'tit Caribou

♦ THETFORD-MINES - Après une année de relâche, le festival western du P'tit Caribou reviendra, à Thetford-Mines, en fin de semaine. Le clou de l'événement sera le traditionnel défilé dans les rues de la ville, à compter de 18h, dimanche. Les principales activités du samedi comme le horse show amateur, le horse show professionnel, la tire de chevaux, et l'exposition canine se dérouleront sur les terrains de la Société d'agriculture de Mégantic situés près de l'aréna. Le coup d'envoi de ces festivités sera donné, vendredi soir, par le couronnement d'une reine.

SALON DE LA RÉADAPTATION

3 au 5 juin 1987
Centre Municipal des Congrès de Québec

Pour la première fois en Amérique du Nord, un SALON DE LA RÉADAPTATION ouvert au grand public.

Plus de 140 kiosques:

- Fabricants d'équipements adaptés.
- Hôpitaux.
- Centres de réadaptation.
- Associations.
- Services gouvernementaux.
- Corporations professionnelles.
- Maisons d'enseignement offrant de l'information sur les incapacités motrices, visuelles, auditives, intellectuelles et organiques.

EXPOSITION D'OEUVRES D'ART

De partout au Canada, des Artistes vivant avec une limitation exposeront: tableaux et sculptures. Certains artistes exécuteront des oeuvres sur place. Exposition à ne pas manquer.

3 au 5 juin 1987
Salle Québec — Centre Municipal des Congrès

HORAIRE
Mercredi 3 juin 18h00 à 22h00
Jeudi 4 juin 13h30 à 22h00
Vendredi 5 juin 10h00 à 18h00

RÉSERVATIONS de groupe
Francine Lortie
Tél.: 649-3700

LE DÉFI DE LA PARTICIPATION

Venez assister à des activités sportives adaptées! 10 activités sportives de démonstration et de participation pour personnes ayant des limitations fonctionnelles.

À ne pas manquer: une course de 20 kilomètres en fauteuil roulant, de niveau international, avec la participation du champion mondial «André Viger».

Jeudi - 4 juin 1987 — 16h30 à 20h00

Pavillon d'Éducation physique et des sports
Université Laval

ENTRÉE GRATUITE BIENVENUE À TOUS

En collaboration avec:
LE SOLEIL et campwagon BERNIÈRES



Classiques Eterna

Qualité... Durabilité. Montre à quartz suisse. Boîtier étanche plaqué or (20 microns). Cristal de saphir synthétique à l'épreuve des rayures. Cadran champagne ou argent. En exclusivité chez Birks.

Modèle avec bracelet plaqué or \$795
Modèle avec bracelet en lézard \$695

- Garantie Birks de 2 ans
- Certificat pour le remplacement gratuit d'une pile
- Gravure gratuite
- Centres de service dans les grandes villes du Canada
- Personnel qualifié

Uniquement chez BIRKS

VENTE DÉCORATION

STORES

BALANCE DE ROULEAU

BALANCE DE CONTRATS DE RESTAURANTS, HÔTELS, IMMEUBLES, etc...

Belle qualité de tapis et prélaris réduits jusqu'à

60%

Stores horizontaux/verticaux, plissés, de marques réputées telles: Looover-drape, Vertical Plus, Vertifab, Altex, Bergemont, Prémio, etc.



RÉDUITS JUSQU'À

50%

TAPIS VELOUTÉ

100% nylon, choix de plusieurs couleurs mode

Rég. 15⁹⁹\$ v.c.

SPÉCIAL 12⁹⁹\$ v.c.

TAPIS COMMERCIAL

100% polypropylène, idéal pour endroits à circulation dense, choix de plusieurs couleurs

SPÉCIAL 6⁹⁹\$ v.c.

PRÉLARIS SANS CIRAGE

Plus de 4 000 v.c. en inventaire

Domco, Armstrong, Tarket, Congoléum, Mannington, aux prix les plus bas en ville. Longueur: 12 pi. et 6 pi.

À PARTIR DE

4⁹⁹\$ v.c.

TAPIS GAZON

Choix de plusieurs couleurs en magasin. Longueur: 6 pi. ou 12 pi.

À PARTIR DE

3⁹⁹\$ v.c.

RIDEAUX - COUVRE-LITS

Les plus grandes marques aux plus bas prix: Rosedale, J. Diamond, Saletex, Lady Sandra, etc.

RÉDUITS DE

20%

7 Bonnes raisons de magasiner chez Expert Sol:

- Pouvoir d'achat de 3 magasins
- Meilleur rapport qualité-prix à Québec
- Installation rapide et garantie à vie
- Service personnalisé de décoration
- Service après-vente hors pair
- Service gratuit de mesurage
- Nous payons moins cher lorsque nous achetons. Vous payez donc moins cher aussi

Expert Sol

SAINTÉ-FOY
2850, chemin Sainte-Foy
(angle route de l'Église et chemin Sainte-Foy)
653-8150

LÉVIS
85, route Kennedy
(voisin Citadelle auto)
837-5588

QUÉBEC
670, rue Bouvier
(intersect de la Capitale, entre Pierre-Bourque et)



LES JEUDIS DE



«MON PÈRE EST ROUTIER»

♦ Daniel Daigle a 12 ans. Il est en 6^e année Bertrand-Lavoie à l'école Jouvence de Sainte-Foy. Son papa est routier. Et Daniel s'en ennue souvent car il doit s'absenter de la maison, six jours sur sept.

par Gilles ANGERS

Quand il était petit, Daniel se cachait dans la maison lorsque son papa arrivait d'une longue route afin qu'il le

cherche. Et quand Réal le trouvait, c'était une explosion de joie.

Maintenant qu'il est plus grand, Da-

niel quitte ses jeux et ses amis pour aller dire bonjour à son papa. Parfois, il lui dit qu'il l'aime. Il est moins exubérant qu'autrefois. Il vieillit, quoi.

Qui, parmi les jeunes, prend la peine d'aller saluer son papa lorsqu'il revient du travail, à chaque jour? Daniel le fait car son papa ne rentre à la maison qu'une fois ou deux la semaine. L'arrivée de son père est, en quelque sorte, un événement. Un grand événement.

«Parfois, je rentre à la maison pendant la nuit, j'y dors quelques heures et je repars à l'aube avant que mes fils ne se lèvent», précise le papa de Daniel.

Crayons de Soleil est allé rencontrer Daniel et son papa à Bernières dans la cour d'un restoroute jumelé à

un centre d'entretien pour les véhicules lourds. L'entretien a eu lieu dans l'habicab du train routier de 26 roues dont Réal est l'opérateur. Et comme il y en a des manettes, des commandes, des tableaux lumineux et des boutons!

«Tu fais trop d'heures! Tu gaspilles ta santé d'année en année», dit Daniel à son père. Un reproche? Non. Un prétexte pour lui signifier qu'il aimerait qu'il passe plus de temps à la maison? Oui.

Chose certaine, si Réal est souvent absent du foyer familial, il compense en intensité et en qualité lorsqu'il y est.

«Lorsque Daniel me serre contre lui au moment où je quitte la maison, je me sens le cœur très gros», assure-t-il avec de l'émotion dans la voix.

Par ailleurs, Daniel jure que son père ne se plaint jamais de son travail. Qu'il ne parle jamais de faire autre chose. Il est heureux dans ce qu'il fait.

Vingt ans déjà que Réal parcourt, six jours sur sept, les routes du Québec. Il est comme un capitaine sur

son navire: seul maître à bord de son 26-roues, après Dieu. Une magnifique machine qui porte l'effigie de Mouska, la mascotte des Jeux du Québec en Abitibi, au début des années 1970. Un seul nuage cependant dans sa vie passionnante de routier: il s'ennue de sa famille.

Lorsqu'il part, il y a de la tristesse dans les yeux et dans les cœurs. Lorsqu'il revient, même pour une seule journée, c'est la fête.

Mais, parfois, Daniel accompagne son père en voyage. A bord, ils échangent quelques propos. Arrivés à destination, Daniel aide un peu à charger les remorques, ouvre et ferme les portes.

Daniel a déjà manœuvré le beau mastodonte de la route de son papa à l'occasion d'un cours. «C'est une expérience excitante», constate Daniel.

Daniel au volant du magnifique train routier de son père. Un véhicule à 15 vitesses et de 26 roues.

C'EST LA SEMAINE NATIONALE DES TRANSPORTS

Vois le magnifique véhicule routier de 26 roues qui transporte des denrées périssables sur les routes du Québec. C'est le gagne-pain et l'instrument de travail de Réal Daigle qui est le papa de Daniel!

BLONDINETTE



SOURIS MIQUETTE



BOTTINE



PEANUTS



LES JUNGLES



LES PIERRAFEU



HAGAR L'HORRIBLE



SCAMP



Primaire et secondaire

L'enseignement se porte bien au Québec

Malgré une légère remontée du nombre d'abandons scolaires et la révélation d'importantes disparités, le bilan sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire au Québec, paraît «fondamentalement positif» aux chercheurs du ministère de l'Éducation.

textes de Richard HÉNAULT

C'est ce qui ressort des Indicateurs, édition 1987, que vient de rendre public le MEQ. La première édition de cette brochure avait paru l'an dernier et, cette année, elle s'enrichit de trois nouvelles données: les résultats des élèves aux épreuves ministérielles, la poursuite des études au collégial et l'éducation des adultes. De plus, elle met en évidence des disparités régionales importantes.

Pour en arriver à leur bilan positif, les chercheurs évoquent principalement l'accessibilité accrue à l'enseignement, en particulier sur le plan de la persévérance jusqu'au diplôme d'études secondaires, ainsi que le redressement majeur dans l'évolution des coûts.

Pour l'ensemble des indicateurs décrivant l'effort financier en édu-

cation, souligne-t-on, l'année 1985 s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée depuis le début des années 1980. Cette tendance à la réduction des dépenses apparaît clairement dans la part du produit intérieur brut consacrée à l'éducation, la diminution des dépenses des commissions scolaires en dollars constants et le resserrement de l'écart entre le Québec et l'Ontario sur le plan de la dépense par élève. La diminution des ressources est bien sûr facilitée par le contexte de décroissance démographique amorcée dans les années 1960.

En 1985, la part de l'éducation dans le PIB a été de 5,4 pour 100 comparativement à 5,5 pour 100 en 1984. L'an dernier, la part moyenne au Canada était de 4,6 pour 100 et le Québec se classait au deuxième rang derrière les Maritimes.

Toujours au cours des deux dernières années, les dépenses des commissions scolaires en dollars constants sont passées de \$2 375 000 à \$2 374 000. Leurs dépenses par élève, pendant ce temps, en dollars courants, ont augmenté de \$4 370 à \$4 602, rattrapant ainsi l'écart avec celles de l'Ontario de \$433 à \$416. Durant la même période, cependant, l'écart de salaire entre les enseignants de l'Ontario



En 1985, la probabilité pour un petit Québécois d'atteindre le diplôme d'études secondaires s'établit à 72 pour 100 alors qu'elle était de 63 pour 100 en 1981.

et ceux du Québec se creusait: de \$4 716 en 1985-1986. Au Québec, l'an dernier, le salaire moyen des enseignants était de \$33 244, et, en Ontario, il était de \$37 960.

Cheminement scolaire

En 1985, la probabilité pour un jeune Québécois d'atteindre le diplôme d'études secondaires s'établit à 72 pour 100 alors qu'elle était de 63 pour 100 en 1981 et de 46 pour 100 en 1972. Cependant, après une baisse spectaculaire au début des années 1980, le phénomène des abandons scolaires a connu une remontée en 1985.

Selon le MEQ, cette remontée est d'autant plus difficile à interpréter que les indicateurs de persévérance jusqu'en 5e secondaire et jusqu'au diplôme continuent, pour leur part, de s'améliorer en 1985. «Il s'agit donc fort probablement d'un phénomène lié à la conjoncture économique des dernières années», avancent les chercheurs, ajoutant qu'il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter outre mesure.

L'analyse des résultats révèle des disparités, notamment selon la langue d'enseignement et le type de formation. Mais l'écart le plus important est celui observé entre les élèves des réseaux public et privé. Ces derniers, évidemment, connaissent un taux d'échec deux fois moins élevé que les élèves du réseau public. «Il reste des progrès à accomplir sur le plan de la démocratisation de l'enseignement», en concluent laconiquement les chercheurs.

Les différences selon le sexe, enfin, demeurent importantes et tendent même à s'accroître depuis quelques années. Dès l'enseignement primaire, en effet, il y a une plus forte incidence du retard scolaire chez les garçons que chez les filles.

L'avantage acquis par ces dernières au primaire se traduit ensuite par une plus grande persévérance tout au long du cheminement scolaire, du moins jusqu'au collégial. Les garçons réussissent à obtenir des résultats équivalant à ceux des filles aux épreuves ministérielles mais ils n'obtiennent des résultats qu'au prix de l'élimination des candidats les plus faibles par le biais des abandons.

D'importantes disparités régionales aux épreuves du MEQ

Les Indicateurs du ministère de l'Éducation mettent au jour d'importantes disparités régionales, ce qui amène les chercheurs à dire qu'on ne saurait se satisfaire de certaines situations.

«L'indicateur des résultats obtenus aux épreuves ministérielles suggère que les élèves des différentes régions du Québec n'ont pas accès à des services éducatifs équivalents», peut-on lire dans la brochure.

À ces épreuves, le pourcentage de réussite pour l'ensemble du Québec a été de 83 pour 100. Cinq régions ont obtenu des résultats supérieurs, soit l'Outaouais, l'Estrie, Québec, le Sud de Montréal et l'Île-de-Montréal. Toutes les autres ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et le Nouveau-Québec récoltant les derniers rangs. En somme, ce sont les régions les moins urbanisées qui viennent aux derniers rangs.

Les chercheurs font ressortir l'intérêt du cas de l'Outaouais, qui se retrouve au premier rang pour la moyenne des notes et qui, par contre, se situe à l'avant-dernier rang pour la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires. «Il faut sans doute attribuer cette situation à l'importance des abandons scolaires», écrit-on. Comme ce sont les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études, l'Outaouais se trouve favorisée aux résultats des épreuves ministérielles.

Cette hypothèse se trouve toutefois en bonne partie contredite par les résultats de la région de Québec, a fait observer au SOLEIL M. Jacques Babin, directeur général de la recherche et du développement au MEQ. Alors qu'elle se classe troisième quant à la moyenne des notes, la région de Québec est celle, avec l'Estrie, qui présente la plus forte probabilité d'atteindre le diplôme d'études secondaires.

Dans cette catégorie, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et le Nouveau-Québec affichent encore des performances inférieures à la moyenne québécoise. De toute façon, note-t-on, c'est encore dans les régions les plus urbanisées que la persévérance jusqu'au diplôme est la plus forte.

Il apparaît en outre que la probabilité d'accéder au diplôme, dans les régions «éloignées» (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et Côte-Nord), s'est accrue plus sensiblement qu'ailleurs au cours des dernières années, à tel point qu'elles surpassent maintenant l'Outaouais, où près de 40 pour 100 des élèves quittent sans diplôme.

JUSQU'AU 30 JUIN

Chez les concessionnaires GM de Québec, c'est vous qui choisissez!

750\$ DE REMISE* OU 3,9% FINANCEMENT** À TAUX ANNUEL SUR 24 MOIS

La remise ou le financement, c'est à vous de décider: un montant de 750\$ versé directement par GM et que vous pouvez utiliser, si vous le voulez, comme premier versement ou un taux de crédit de 3,9% pour un terme de 24 mois. Cette offre est applicable aux modèles neufs 1987 et des années

précédentes (*sauf pour la Chevrolet Sprint et la Pontiac Firefly où seule s'applique l'offre de financement à 3,9%). Il faut prendre livraison au détail de votre véhicule au plus tard le 30 juin 1987.

Les économiques†

- Chevrolet Sprint
- Pontiac Firefly

Les p'tites

- Chevrolet Nova
- Chevrolet Cavalier
- Pontiac Sunbird

- Oldsmobile Firenza
- Buick Skyhawk

Climatisation sans supplément disponible sur plusieurs modèles provenant du parc du concessionnaire—sauf sur la Nova (taxe d'accise non comprise). L'acheteur peut s'en prévaloir au lieu de la remise de 750\$ ou de l'offre de financement.

Les sportives

- Chevrolet Camaro

- Pontiac Fiero
- Pontiac Firebird

Les intermédiaires

- Chevrolet Celebrity
- Pontiac 6000
- Oldsmobile Ciera
- Buick Century

- Chevrolet Monte Carlo
- Pontiac Grand Prix
- Oldsmobile Cutlass Supreme
- Buick Regal

Les luxueuses

- Oldsmobile Toronado

- Buick Riviera
- Cadillac Eldorado
- Cadillac Seville

PLUS...

- Chevrolet Chevette • Pontiac Acadian

Informez-vous des remises spéciales offertes par le fabricant pour la Chevrolet Chevette et la Pontiac Acadian.

PLUS...

550\$ REMISES SPÉCIALES

de location et pour les parcs offertes sur certains modèles chez les concessionnaires GM participants.

Plus de bonnes affaires sur les camions!



GARANTIE LIMITÉE. INFORMEZ-VOUS.

*La remise inclut la participation du concessionnaire.

**Taux de 3,9% offert aux acheteurs au détail admissibles de modèles neufs 1987 et de modèles neufs des années précédentes, sur le plein montant financé, et ce pour toute la durée du contrat jusqu'à concurrence de 24 mois. Des taux de crédit de 6,9%/36 mois, 7,9%/48 mois

et 9,9%/60 mois sont également offerts par GMAC. Tous les détails chez votre concessionnaire GM participant. La présente offre (remise ou financement) n'est pas valable pour les véhicules commandés avant le 31 mars 1987 avec la climatisation sans supplément.

CONCESSIONNAIRES GM DE QUÉBEC

Citadelle Chevrolet Oldsmobile Ltée
89, chemin Kennedy
Lévis
835-1171

P. Barré Chevrolet Oldsmobile Ltée
1095, chemin de la Canardière
Québec
529-3331

Marlin Chevrolet Oldsmobile Inc.
2145, boul. Charest ouest
Ste-Foy
688-1212

Fournier Chevrolet Oldsmobile Inc.
305, rue Marais
Vanier
687-5170

Rond-Point Pontiac Buick Inc.
46, route Trans-Canada ouest
Case postale 460, Lévis
833-3201

Laurier Pontiac Buick Ltée
2700, boul. Laurier
Ste-Foy
659-6420

Automobiles Giguère (1964) Inc.
375, boul. Wilfrid-Hamel
Québec
529-6551

Négociation dans le réseau des garderies

Gagnon-Tremblay accusée de renier l'entente avec la CSN

La vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, a accusé, hier, la ministre Monique Gagnon-Tremblay de renier une entente sur la négociation dans le réseau québécois des garderies.

par Ghislaine RHEAULT

Cette entente a été conclue entre le premier ministre Robert Bourassa et le président de la CSN, Gérald Larose, durant la nuit du 18 décembre, qui a marqué l'aboutissement des négociations dans le secteur public.

L'entente devait, selon la CSN, permettre de négocier les congés de maternité, un régime d'assurance collective et la formation des éducatrices de garderie, au sein d'un forum provincial de négociation.

La CSN avait vu, dans cette entente, l'amorce d'une reconnaissance publique par le gouvernement d'un réseau de garderies.

Bernés

«Le contenu et l'esprit de l'entente ont été trahis. Je n'aime pas être bernée», a dit hier Mme Simard, au cours d'une conférence de presse. La CSN veut en appeler auprès du premier ministre Bourassa.

Cette entente prévoyait une rencontre entre la ministre responsable des services de garde et Mme Simard. Elle devait permettre de déterminer «des lieux appropriés» afin de négocier ces dossiers. Pour la CSN, c'est l'Office des services de garde, organisme de compétence provinciale, qui aurait été l'interlocuteur normal.

Or, Mme Monique Gagnon-Tremblay vient de faire savoir qu'elle a toujours refusé la création d'un forum de négociation provin-

cial, soit avec son ministère, soit avec l'Office des services de garde. Les garderies demeurent les employeurs et la négociation doit se dérouler à ce niveau, écrit-elle à Monique Simard dans une lettre datée du 28 mai.

La ministre renvoie la CSN à l'Office pour «discussion» sur les ratios éducatrices-enfants et la formation des travailleuses. Quant aux congés de maternité et régimes d'assurances, elle offre que le gouvernement paye une étude de faisabilité réalisée par une firme indépendante. Les propositions ne pourraient être inférieures à ce qui existe à ce chapitre dans le secteur privé, écrit-elle.

Or, dans le secteur privé, il n'existe rien, réplique Mme Simard. Ce qu'elle offre, c'est plus que rien. «Non seulement la ministre renie-t-elle les engagements contenus dans cette entente, mais elle ne fait aucune proposition nouvelle.»

Mme Simard rappelle le problème du sous-financement chronique des garderies dont les travailleuses, les parents et les enfants font les frais.

Au cours des dernières négociations, la Centrale n'a pas cherché à aborder les salaires en garderies à la table.

Mais la centrale a tenté d'ouvrir une brèche en négociant trois dossiers qui ne peuvent se régler localement: formation, congés de maternité, assurances.

Les unités de travail en garderie sont trop petites et les ressources trop limitées pour qu'on puisse offrir des régimes d'assurance collective ou des congés de maternité analogues à ceux du secteur public. Seul le gouvernement peut injecter l'argent nécessaire. Ce

qui représente moins de \$1 million par année, estime Mme Simard, si on se limite aux travailleuses membres des syndicats CSN.

La CSN représente environ 1.800 employées de garderie, soit entre 20 et 25 pour 100 de toutes ces travailleuses et travailleurs (les hommes comptent pour 10 pour 100) au Québec. Ces employées sont soumises au Code du travail, et non à la loi 37 qui régit les employés du secteur public.

Elles gagnent en moyenne \$8,00 l'heure. Leurs salaires sont négoc-

ciés avec les conseils d'administration des garderies.

Un règlement qui impose que le tiers des éducatrices en présence des enfants détiennent un diplôme spécialisé doit entrer en vigueur en octobre 1988. À défaut d'une participation gouvernementale, les travailleuses craignent que les personnes dont la formation est actuellement insuffisante ne perdent leur emploi, indique Mme Lucie Bonnier.

Actuellement, 70 pour 100 des employées en garderie sont spécialisées en éducation. ●



Monique SIMARD



Monique GAGNON-TREMBLAY



SUPER-VENTE DE TAPISSERIE ET PEINTURE

Plus de 80,000 rouleaux en magasin

Personne ne vend moins cher... personne ne vend autant!

TAPISSERIE

PEINTURE

SPÉCIAL 2 POUR 1

Achetez 1 rouleau double et obtenez-en 1 GRATUITEMENT (sur marchandise sélectionnée)

CHOIX DE BORDURES

Valeur jusqu'à 15,95 ch.

Prix Ti-frère à partir de **2⁹⁹** ch.

TAPISSERIE GENRE CÉRAMIQUE

Idéal pour salle de bains et cuisine. Préencollée. Prix proposé: \$1,90 r.d.

Prix Ti-Frère: **24⁹⁹** r.d.

SUPER-AUBAINE

Au-delà de 4 000 rouleaux enduits de vinyle préencollés. Facile à enlever.

Valeur de 23⁹⁹

Spécial **7⁹⁹** Rouleau double

UN GRAND CHOIX

Vaste sélection de motifs et couleurs des plus à la mode.

99^c le rouleau

GRATUIT

Bac à eau ou lisseur avec tout achat de tapisserie.

TAPISSERIE POUR ENFANT

Couleurs et motifs variés. Préencollée, lavable. Courant 25,99 r.d.

Prix Ti-Frère: **14⁹⁹** r.d.

Bordures coordonnées

Prix Ti-Frère: **9⁹⁹**

SEMI-LUSTRE

AU LATEX TI-FRÈRE:

13⁹⁹ les 4 litres

SEMI-LUSTRE

À L'ALKYDE TI-FRÈRE:

13⁹⁹ les 4 litres

LATEX-APPRÊT

TI-FRÈRE

14⁹⁹ les 4 litres

LATEX MAT

D'INTÉRIEUR TI-FRÈRE:

10⁹⁹ les 4 litres

RABAIS ADDITIONNEL DE 10% sur tous les ACCESSOIRES de PEINTURE

SI VOUS TROUVEZ MEILLEURS PRIX AILLEURS, ON VOUS REMET LA DIFFÉRENCE PLUS 10% DE LA DIFFÉRENCE



215, boulevard Hamel (face à l'hôpital Christ-Roi) 681-6023

Délégation syndicale invitée à New York pour parler du conflit au Manoir Richelieu

Une délégation de la CSN se rend aujourd'hui à New York rencontrer des dirigeants syndicaux américains afin de leur expliquer le conflit au Manoir Richelieu et obtenir leur appui dans leur lutte contre Raymond Malenfant.

par Pierre PELCHAT

Le président de la CSN, Gérald Larose, a en effet reçu, hier, un télégramme du vice-président de la section locale 1199 du syndicat des employés d'hôpitaux et de la santé de l'État de New York, Dennis Rivera, invitant des représentants des travailleurs à se rendre dans la métropole américaine. Ce syndicat new-yorkais regroupe environ 80,000 membres.

En plus d'une première rencontre en matinée avec 200 délégués syndicaux de l'État de New York, les représentants de la CSN sont in-

vités à prendre la parole en après-midi devant des dirigeants syndicaux du secteur de la santé de 16 États américains.

La délégation de la CSN est dirigée par le secrétaire de la centrale, Michel Gauthier, qui est accompagné par la présidente du syndicat des ex-travailleurs du Manoir Richelieu, Louise Pilote et un syndiqué, Robert Marion. La présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin, et une vice-présidente de la Fédération des affaires sociales, Nicole Grenier, font aussi partie du groupe.

Par ailleurs, l'effigie de Raymond Malenfant qui a été lancée dans les airs à l'aide de ballons gonflés à l'hélium lors de manifestation de samedi dernier à Pointe-au-Pic est allée choir de l'autre côté du fleuve. Plus précisément, on a retrouvé le mannequin au lac Gerry dans le Témiscouata. ●

Le salon de la réadaptation présente plus de 150 kiosques

Le salon de la réadaptation, organisé par le troisième congrès canadien de réadaptation au centre municipal des congrès, présente plus de 150 kiosques offrant des informations et démonstrations sur des services et produits destinés à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

par Damien GAGNON

La fabrication des différents appareils et aides techniques constitue une importante industrie. On parle d'un chiffre d'affaires de près de 10 millions de dollars annuellement au Québec, uniquement pour la fabrication de fauteuils roulants.

À ce salon, on a de tout: de la chaise pour les activités sportives au téléphone adapté. On y présente même en miniature, le terrain de jeu adapté situé dans la cour arrière du centre Cardinal Villeneuve à Québec. Cette exposition est ouverte au grand public.

Selon la responsable de ce salon, Mme Louise Larochelle, on a voulu présenter cet événement comme un service d'information aux personnes qui ont des incapacités. Les exposants sont des associations qui regroupent les personnes souffrant d'un handicap, des corporations professionnelles, des hôpitaux et des compagnies.

Le centre François-Charon qui a développé un laboratoire unique au Canada pour l'évaluation de la condition physique d'une personne

handicapée y présente un fauteuil roulant d'évaluation, de même qu'une bicyclette conçue pour ne fonctionner qu'avec un bras et une jambe. ●

* ESSAI GRATUIT POUR UNE FIN DE SEMAINE



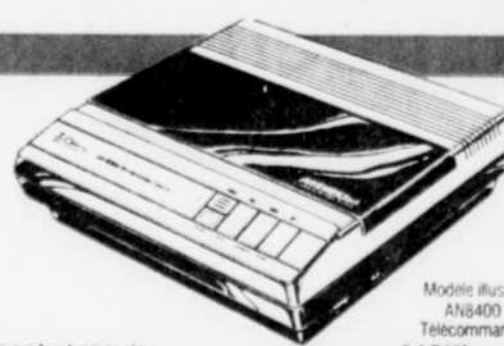
Faites l'expérience d'un téléphone sans fil, de toute première qualité. Vous le trouverez tellement pratique que vous ne voudrez plus jamais vous en passer.

* CONDITIONS D'ESSAI GRATUIT

- Reçu signé de carte de crédit autorisée.
- Nous réservons le droit de limiter le nombre d'appareils à l'essai. • Aucun achat requis.



Modèle illustré CP86 159⁹⁹ seulement



Modèle illustré AN8400 Télécommande 169⁹⁹ seulement

TÉLÉPHONES SANS FIL ET RÉPONDEURS TÉLÉPHONIQUE

stéréquad

QUÉBEC
750, côte Franklin
687-0909
CHARLESBOURG
5265, 1re Avenue
627-1210

MONTMAGNY
110, de la Gare
248-3036



La tenue d'une commission parlementaire reste possible

Québec ne bloquera pas la vente d'Unimédia

Il n'est pas question que le gouvernement s'ingère rétroactivement dans l'entente privée qui fait passer LE SOLEIL et les autres actifs d'Unimédia aux mains du financier Conrad Black. Toutefois, le ministre des Communications, M. Richard French, laisse encore la porte ouverte quant à la tenue d'une commission parlementaire sur cette transaction.

par André FORGUES

Le premier ministre Robert Bourassa ayant été retenu plus longtemps que prévu, à Ottawa, pour conclure l'accord constitutionnel, le conseil des ministres n'a pas pris de décision, hier, quant à une telle commission parlementaire. Une annonce pourrait bien être faite à ce sujet, dès aujourd'hui, cependant.

M. French a de nouveau refusé d'exprimer publiquement sa position à ce propos, hier, invoquant qu'il lui faudrait d'abord en discuter avec M. Bourassa qui a piloté le dossier. Après avoir fait un détour sur New York, en fin d'après-midi hier, le premier ministre rentrait à Québec, en fin de soirée.

Le ministre French semble toutefois plutôt disposé à accorder une commission parlementaire, même s'il disait, hier, qu'il aimerait «bien savoir à quoi cela va aboutir».

Fernand Lalonde au dossier

On a par ailleurs appris, hier, que l'ex-ministre libéral Fernand Lalonde agit comme conseiller du gouvernement dans ce dossier depuis le début de février. Le mandat donné au départ à M. Lalonde portait sur la question de la concentration de la propriété des entreprises de presse au Québec.

Lorsque M. Lalonde était ministre, entre 1973 et 1976, il avait acquis une expérience importante dans le domaine de la concentration de la presse, a fait valoir M. French au député péquiste Claude Filion qui lui demandait de confirmer le rôle du conseiller de M. Bourassa dans ce dossier.

Le ministre French a aussi précisé que M. Lalonde, tout comme le premier ministre Bourassa, a eu ces derniers mois des contacts sporadiques avec le propriétaire d'Unimédia, M. Jacques Francoeur. Le gouvernement s'est intéressé à ce dossier à partir de novembre dernier, quand Le Devoir a fait état de l'acquisition possible d'Unimédia par Power Corporation, ce qui aurait été une situation délicate, eu égard à la concentration, dit le ministre.

Dans le cas de Hollinger, la société de M. Black engagée dans la transaction avec Unimédia, ce problème de la concentration ne se pose pas, selon M. French. Et, insistait encore le ministre, hier, le simple fait que les dirigeants de Hollin-

ger soient des anglophones résidant à Toronto n'est pas une raison suffisante pour bloquer la transaction.

Faisant référence à la situation de M. Francoeur, le ministre a répondu à M. Filion et à sa collègue Carmen Juneau que ce serait un abus de droit de l'Assemblée nationale que de s'ingérer ainsi dans «la vente d'une entreprise qu'un Québécois francophone a passé 45 ans de sa vie à bâtir et qui lui appartenait à 90 pour 100».

Le ministre a, par ailleurs, rappelé la déclaration faite mardi, à Toronto, par M. Conrad Black qui «a assez clairement indiqué son engagement de respecter les us et coutumes des journaux en question et du journalisme québécois, qu'il a l'intention de nommer des franco-

phones aux postes de direction, qu'il n'a pas l'intention de changer la vocation des journaux».

«Cela me semble un engagement très public et assez près des exigences du syndicat des journalistes du SOLEIL, a dit le ministre à ce propos. Selon lui, d'ailleurs, dans la situation actuelle du SOLEIL, un propriétaire qui voudrait faire de grandes économies au détriment des budgets d'information subirait le contrecoup de «la logique du marché» de la même façon que celui qui modifierait trop le contenu susciterait la réaction d'un public sensible.

Amour propre

D'autre part, M. French a soutenu que, s'il peut regretter que les dirigeants de Cogeco n'aient pas eu l'occasion de présenter à temps une

offre à M. Francoeur, le gouvernement ne peut en être tenu responsable puisque Cogeco ne lui a jamais fait savoir qu'il était intéressé à acquérir Unimédia.

Enfin, sur sa propre situation dans ce dossier, le ministre French a réitéré que le premier ministre Bourassa s'y est mêlé parce que c'est lui qui incarne l'autorité morale que peut exercer le gouvernement dans pareille situation.

«L'amour propre d'un ministre, ça ne vaut pas très cher en politique», a-t-il ajouté quand on lui a demandé s'il serait choqué d'apprendre que M. Bourassa savait qu'une entente avait été conclue entre Hollinger et Unimédia, en décembre dernier. M. French, lui, l'a appris samedi dernier, dans LE SOLEIL. ■



M. Richard French, ministre des Communications.

PARMI NOS *spéciaux* EN MAGASIN

BLACK & DECKER

PROFESSIONNELS

SCIE FENDEUSE POUR METAL
#3934

14 po. diamètre, alimentation CA ou CC, poignée adaptable, coupe en onglet gauche ou droit, pare-étincelles, 3.800 tours/min.

279⁹⁵

BLACK & DECKER

PROFESSIONNELS

PERCEUSE 3/8" SANS FIL

En trousse, modèle #1910-04, industriel

109⁹⁵

DÉGAUCHISSEUSE

6 po (corroyeur)

Modèle 6 po, 3 couteaux, coupe à 45 et 90°, 2 tables ajustables, longueur: 45 1/4 po, moteur de 1 CV inclus, no 1021

349⁹⁵

SCIE À RUBAN

14 po., modèle d'établi no 1033, 3 vitesses, roulement à billes, guide ajustable, très robuste, moteur 1/3 CSA

239⁹⁵

ACCESSOIRES NORDIQUES

QUÉBEC
613, 1^{re} Avenue, G1L 3J6 (face à la 1^{re} Rue)
(418) 525-4811

SAINT-FOY
909, route de l'Église (près de Quatre-Bourgeois)
(418) 657-3832

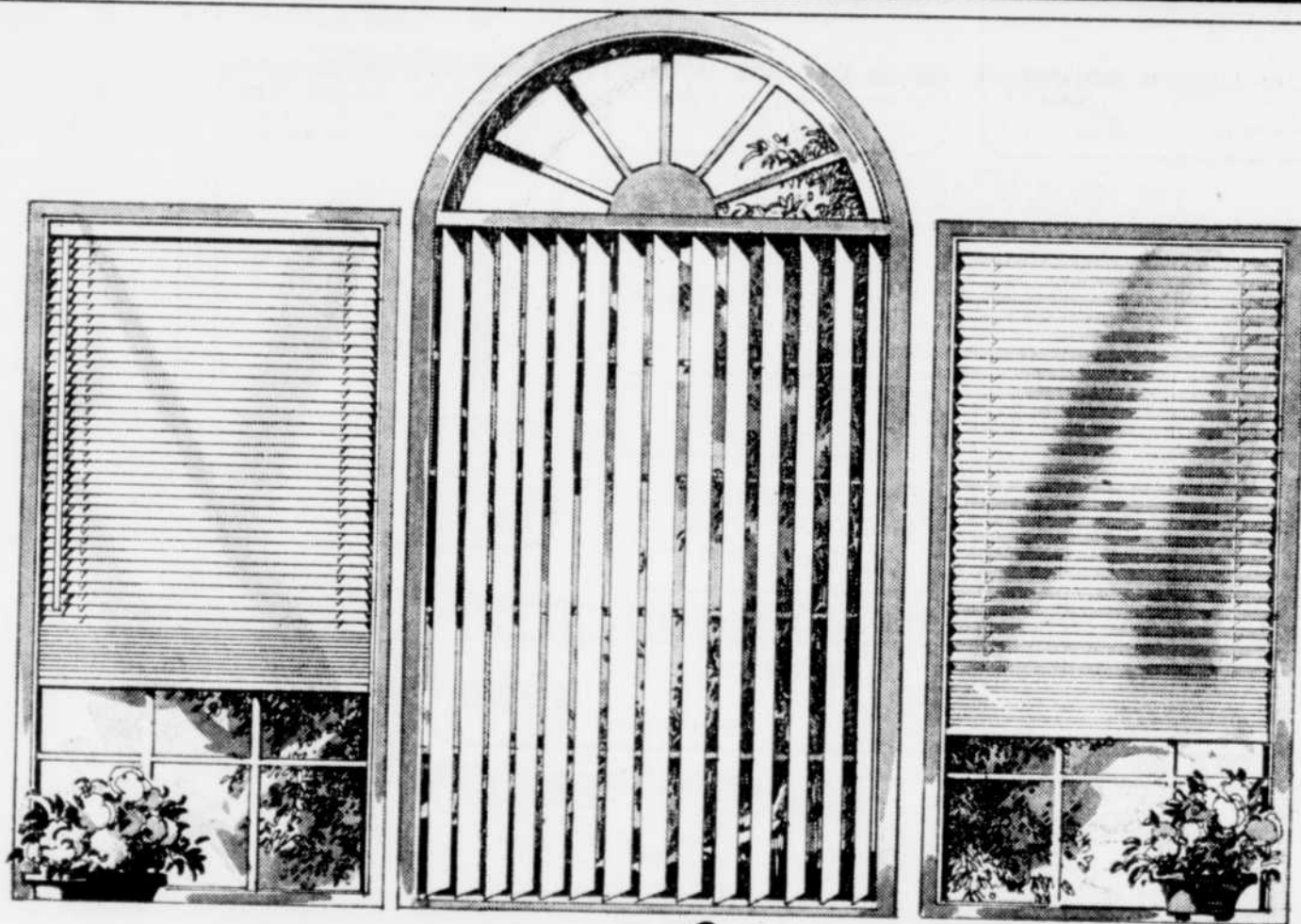
Les outils peuvent légèrement différer des illustrations. Cette offre est valide jusqu'au 10 juin 1987 ou jusqu'à épuisement des stocks.
Commandes téléphoniques acceptées. Commandes postales acceptées (à notre succursale de Québec seulement).

ÉTAU À PERCEUSE

Transversale 4 po

44⁹⁵

CATALOGUE D'OUTILS 1987-28



MOITIÉ PRIX!

Stores verticaux Sorento, stores vénitiens classiques et stores plissés

Habillez vos fenêtres joliment avec un de ces stores mode! Le choix de couleurs et de modèles est très vaste. Profitez de cette offre avantageuse pour commander dès aujourd'hui. Pose en sus.

- Stores verticaux "Sorento"
 - Stores vénitiens "Classique"
 - Stores plissés en tissu semi-opaque de Louver Drapes
- Appelez le Service d'achats à domicile Eaton. Découvrez-en toutes les possibilités!

30% DE RABAIS!

Tissus à tentures sur mesure

Un vaste choix vous attend d'imprimés superbes, teintes unies, motifs floraux, texturés, tissus satinés et voilages. Pensez tentures, cantonnière, stores en tissus et accessoires. Main-d'oeuvre et pose en sus.

40% DE RABAIS!

Vos fenêtres seront splendides grâce à Louver Drapes

Profitez de prix avantageux sur les stores verticaux, à prix courants, les stores vénitiens, les stores à plis et en bois tissé de Louver Drapes. Cantonnière et pose en sus.



Service d'achats à domicile Eaton

Magasinez sans sortir de chez vous! Des gens d'expérience, du Service d'achats à domicile, se feront un plaisir de vous montrer des échantillons, de vous conseiller et d'établir un devis, et cela sans obligation de votre part. Pour tout rendez-vous, composez:

653-9331, poste 306.

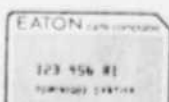
LES JOURS À TIMOTHY CHEZ EATON

Une tradition bien établie...

Autour de 1890, Timothy Eaton commença une façon de faire, inconnue jusqu'alors et solidement établie depuis: "satisfaction garantie ou argent remis". Et les magasins Eaton continuent à bien perpétuer cette tradition...

Participez au concours de la Fête des Pères

Courez la chance de gagner, entre autres, une Pontiac Tempest 1988 (valeur au détail d'environ 12 200,00\$). Règles et fiches d'inscription à votre magasin Eaton. Une fiche concours est offerte à l'intérieur du cahier Timothy fête "Papa"



Credit accepté avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personnel.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX